



Bilan 2023 du statut des ressources halieutiques débarquées par la pêche française hexagonale en 2022

Auteurs : Youen Vermard (RBE / HALGO) et Clara Ulrich (RBE), février 2024

Remerciements à tous les collègues Ifremer et hors Ifremer qui ont contribué à fournir des données et informations sur les différentes régions.

Résumé

Ce document détaille la composition des débarquements français hexagonaux (en poids, mais aussi en nombre de populations exploitées) capturés dans le Nord-Est Atlantique et la Méditerranée par espèce et unité géographique (« stock halieutique »), en fonction de leur statut au regard de l'objectif du rendement maximal durable (RMD). Cela représente ainsi un bilan de l'interaction entre ces ressources et leur exploitation. L'année de référence est 2022.

Le nombre d'espèces débarquées en France hexagonale est important (plus de 300), mais beaucoup le sont en très petites quantités ; ainsi, une cinquantaine d'espèces contribuent à 95% des volumes débarqués. Beaucoup des espèces débarquées ne font pas l'objet d'une évaluation, c'est-à-dire d'un suivi scientifique des tendances (catégorie 'non évalué') ; elles sont néanmoins prises en compte dans ce bilan en volume et représentent 20% des débarquements totaux. D'autres populations, évaluées, ne peuvent néanmoins pas être classifiées par rapport à l'objectif RMD, du fait de la difficulté d'établir des niveaux de référence (catégorie 'non classifié') ; elles ne représentent plus que 2% des débarquements totaux en 2022.

L'analyse présentée montre l'évolution positive de l'état des ressources et de leur exploitation au cours des 20 dernières années, puisque en 2000, la part dans les débarquements français des populations estimées non surpêchées (i.e. en bon état ou reconstituables) ne représentait que 18%, alors que cette part était de 56% en 2022.

Cependant, l'amélioration du statut des débarquements en France hexagonale, forte entre 2008 et 2017 marque le pas depuis, et l'amélioration entre 2021 et 2022 est limitée, puisque cette part était de 54% en 2021.

A noter que, comme les années passées, les évaluations réalisées en 2023 impliquent des ré-estimations de l'ensemble des séries temporelles. Cela conduit régulièrement à la **révision du statut passé** de quelques populations ; mais cette année, ces changements sont restés mineurs et n'affectent pas sensiblement la perception qui avait été donnée l'an dernier.

Introduction

Ce document a pour objectif de montrer la contribution aux débarquements français des différentes espèces par unité géographique (stocks) en fonction de leur statut au regard de l'objectif fixé par la Politique Commune des Pêches européenne (PCP) et la Directive cadre Stratégie pour le Milieu marin (DCSMM) c'est à dire le rendement maximal durable (RMD) pour tous les stocks¹. Les indicateurs correspondants sont calculés sur une base annuelle. Cette synthèse est ainsi réalisée en tout début de chaque année calendaire, à partir de toutes les évaluations réalisées au cours de l'année précédente, et qui vont elles-mêmes se baser sur les informations disponibles au moment où elles sont réalisées ; l'information la plus complète couvrant l'année précédant celle de l'évaluation, qui est alors l'année de référence. Ainsi, cette synthèse publiée en février 2024 rassemble les évaluations réalisées en 2023, l'année de référence des données disponibles étant 2022. NB : Pour les indicateurs de biomasse, la valeur est calculée comme celle restante à l'issue de l'année d'exploitation 2022, c'est-à-dire au 1^{er} janvier 2023.

Le terme usuel pour désigner les populations exploitées par la pêche est le mot « stock », un stock étant l'unité de gestion d'une espèce se trouvant dans une zone administrative pré-définie, et incluant la partie de la population qui est capturable et exploitable. Cela ne réfère ainsi pas exactement à la même notion que le terme « population », qui va désigner l'ensemble des individus d'une espèce avec des caractéristiques biologiques, génétiques et géographiques communes.

Il peut ainsi y avoir plusieurs stocks pour une même espèce : si des sous-groupes d'une même espèce vivent dans des zones différentes et qui n'ont pas ou peu d'échanges entre eux, on dit qu'ils appartiennent à des stocks différents. Les diagnostics de niveau d'exploitation sont réalisés au niveau de chaque stock, car les situations peuvent être très différentes d'un stock à l'autre au sein d'une même espèce.

Le nombre d'espèces débarquées en France hexagonale est important (plus de 300), mais beaucoup le sont en très petites quantités. De plus, beaucoup des espèces débarquées ne font pas l'objet d'une évaluation et les stocks correspondants ne peuvent donc pas être classifiés selon des critères 'RMD' ou 'BEE'. Des présentations internationales de ce type de bilan sont disponibles notamment dans des synthèses FAO², CIEM³ ou CSTEP⁴, mais ces synthèses sont souvent décrites en terme de nombre de stocks et ne rendent compte que des stocks évalués ; par ailleurs, elles ne rendent pas compte des différences d'importance (pondérale ou économique) des stocks considérés. En regardant l'ensemble des espèces/stocks débarqués par la pêche française hexagonale dans le présent rapport, la présentation en volume (poids) permet d'intégrer dans ce bilan les stocks ne faisant pas l'objet d'une évaluation. Revers de la médaille, en donnant plus de poids aux stocks les plus importants, les considérations sur la biodiversité sont masquées ; de plus, cette présentation minimise l'importance des stocks effondrés puisque ceux-ci font l'objet de contingentements de captures très limités conduisant à des débarquements très faibles.

Une présentation en nombre de stocks est ainsi également donnée dans la deuxième partie de ce rapport; elle ne concerne que les stocks pour lesquels une évaluation est disponible ; par définition, elle ne tient donc pas compte des différences de biomasses et de contributions aux débarquements français d'un stock à un autre.

La classification repose sur 2 indicateurs fondamentaux : un indicateur de pression, le taux d'exploitation (mortalité par pêche, F) de chaque stock, et un indicateur d'état, la biomasse de reproducteurs⁵ (B). Ces indicateurs sont ensuite classifiés au regard des seuils de référence compatibles avec l'objectif de rendement

¹ L'objectif RMD est complété dans la DCSMM par un objectif lié à la taille des individus dans les populations exploitées pour définir le bon état écologique (BEE). Ce troisième critère n'est pas considéré dans cette analyse.

² <https://www.fao.org/3/cc0461en/online/sofia/2022/status-of-fishery-resources.html>

³ <https://www.ices.dk/advice/Fisheries-overviews/Pages/fisheries-overviews.aspx>

⁴ <https://stecf.jrc.ec.europa.eu/reports/cfp-monitoring>

⁵ Pour certains stocks le modèle d'analyse utilisé ne permet une appréciation que de la biomasse totale

maximal durable, respectivement F_{RMD} et B_{RMD} ou une approximation de B_{RMD} . Ce seuil de biomasse est noté B_{ref} dans ce qui suit.

Cette classification est donc conforme à l'esprit de la PCP et à celle requise dans le cadre de la DCSMM puisque le bon état écologique des stocks exploités considère à la fois l'indicateur de pression de pêche (taux d'exploitation) et celui de biomasse : un stock est considéré en bon état s'il est à la fois non surpêché ($F \leq F_{RMD}$) et s'il présente une biomasse 'non dégradée', c'est à dire supérieure au seuil de référence (B_{ref}).

Pour rappel, depuis 2020, selon la PCP, aucun stock communautaire ne doit être surpêché, et selon la DCSMM les eaux marines européennes doivent être au bon état écologique.

1. Sources des données

Les débarquements français en Atlantique réalisés en 2022, stock par stock, sont issus des données SACROIS de la DGAMPA (extraction à partir de la base Harmonie de l'Ifremer, décembre 2023). Les débarquements d'algues (laminaires) ont été exclus de l'analyse. Pour la Méditerranée les données SACROIS ont été complétées par les données issues du programme d'observation des débarquements (OBSDEB). Les données de débarquements de thon rouge, en Méditerranée et en Atlantique, sont celles transmises à la CICTA⁶.

En France hexagonale, plus de **300 espèces (de poissons, crustacés, mollusques) sont débarquées** et commercialisées (Tableau 1). Une très grande partie est cependant débarquée en très petite quantité, puisqu'une cinquantaine d'**espèces expliquent 95% des débarquements totaux**. Ce nombre d'espèces fortement contributrices aux débarquements varie entre une vingtaine (pour la mer du Nord- Manche Est) et plus de soixante pour la Méditerranée. La zone mer de Barents – mer de Norvège fait exception puisque les débarquements sont constitués à près des deux tiers du seul cabillaud⁷.

Tableau 1 : Nombre d'espèces / stocks débarqués selon les régions et leurs contributions (en volume) aux débarquements français hexagonaux en 2022. (N.B. la colonne 'Atlantique Nord-Est' n'est pas la somme des colonnes précédentes, car de nombreuses espèces/populations chevauchent toute ou partie des diverses zones Atlantiques.

	Mer de Barents - mer de Norvège	Mer du Nord + Manche Est	Manche Ouest – mer Celtique – Ouest Ecosse	Golfe de Gascogne	Total Atlantique Nord-Est	Méditerranée	Total Atlantique Nord-Est + Méditerranée
Nombre d'espèces débarquées	23	171	214	251	289	278	340
Dont > 1 tonne	15	97	138	158	188	164	253
Dont > 10 tonnes	9	65	100	110	143	85	174
Constituant 95% des débarquements	4	21	41	44	46	67	53
Nombre de stocks évalués	8	70	99	62	162	10	170
Nombre de stocks évalués et classifiés	6	51	71	43	116	10	124
Contribution des stocks évalués aux débarquements	94	80	86	77	82	46	80

⁶ CICTA (ICCAT en anglais) : Commission internationale pour la Conservation des Thonidés en Atlantique

⁷ cabillaud = morue

Les diagnostics sur les stocks sont ceux réalisés en 2023 par le CIEM⁸, la CICTA, le CSTEP ou la CGPM⁹. Pour certains stocks 'nationaux', la classification repose sur des diagnostics (ou des dires d'experts) réalisés par l'Ifremer (e.g. coquilles Saint-Jacques, grands crustacés,...). A noter que les diagnostics sur les céphalopodes de Manche et Mer du Nord ne sont pas réalisés tous les ans, et il n'y a pas de nouvelles mises à jour disponibles pour 2023.

Pour les stocks n'ayant pas fait l'objet d'une nouvelle évaluation en 2023 et, sauf exception¹⁰, le diagnostic le plus récent a été utilisé ; c'est le cas de certains stocks CIEM (évaluation biennale), de stocks de thonidés de l'ICCAT.

2. Méthodologie

Chaque stock est positionné en fonction de son taux d'exploitation et de son niveau de biomasse¹¹ dans une des parties du diagramme ci-dessous, dit diagramme de Kobé, revisité lors d'échanges entre ONG, professionnels de la filière pêche et scientifiques, sous l'égide de France Filière Pêche (novembre 2019). Ici, on emploie le mot 'effondré' non pas au sens littéral où le stock serait disparu ou en voie d'extinction, mais dans le sens où la quantité de reproducteurs est considérée insuffisante pour le renouvellement de ces populations. Cette situation représente un risque biologique important pour la population concernée, mais également un risque économique, pouvant entraîner l'arrêt de l'activité de pêche du fait d'une rentabilité non assurée ou de mesures de gestion très restrictives.

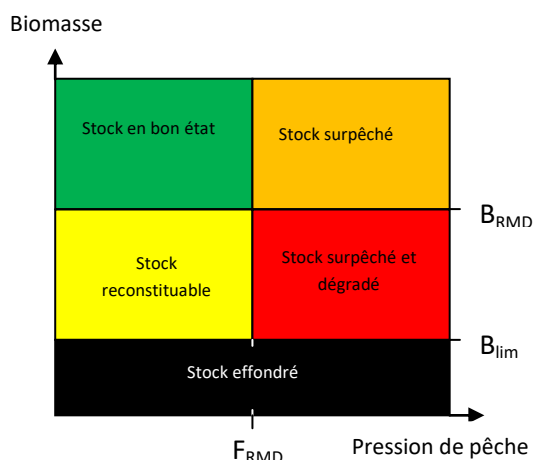


Figure 1 : Matrice de classification (dérivée de la matrice dite de Kobé)¹²

La classification est aisée lorsque l'on dispose des indicateurs F et B et des points de référence correspondant. Elle l'est moins lorsqu'un seul des indicateurs est disponible. C'est notamment le cas pour les stocks dits pauvres en données, pour lesquels on peut disposer d'un proxy de F_{RMD} (souvent basé sur une analyse des structures de taille des captures) sans pour autant avoir d'information sur le niveau ou la tendance de la biomasse. Dans ces cas, il est considéré dans ce qui suit que l'information manquante est la plus pessimiste possible. Ainsi, un stock sans information sur l'état du stock est considéré comme dégradé ($B < B_{ref}$) ; de la même manière, un stock pour

⁸ CIEM : Conseil international pour l'Exploration de la Mer

⁹ CGPM : Commission pour la Gestion des Pêches en Méditerranée

¹⁰ Pour les seiches et calmars, non évalués depuis 2021, compte tenu de leur durée de vie (et, en Manche, de l'augmentation récente de leur exploitation par des navires étrangers), la reconduction du diagnostic précédent a été considérée non pertinente.

¹¹ la biomasse utilisée pour le diagnostic de l'année n, est celle estimée par le modèle au 1er janvier de l'année n+1

¹² comme indiqué dans l'introduction, la valeur de B_{RMD} n'est souvent pas estimée et est remplacée par une approximation (e.g. MSY-Btrigger pour les stocks évalués par le CIEM).

lequel l'estimation du niveau d'exploitation par rapport au point de référence n'est pas disponible est considéré comme surpêché ($F > F_{RMD}$).

Un stock pour lequel l'avis est: 'pas de captures (TAC=0)' est considéré effondré.

Pour la classification du taux d'exploitation, il n'est pas tenu compte d'une éventuelle fourchette correspondant à $F_{95\%RMD}$ autour de la valeur de F_{RMD} . Ainsi un stock dont le taux d'exploitation est juste supérieure à F_{RMD} mais inférieur à la limite haute de la fourchette est ici considéré en situation de surpêche.

Beaucoup des espèces débarquées ne font pas l'objet d'une évaluation et constituent la catégorie 'non évalué' ; d'autres, évaluées, ne peuvent néanmoins pas être classifiées (soit parce que la modélisation n'est pas possible, soit que les points de références ne sont pas définis) et sont regroupées dans la catégorie 'non classifié'.

Tableau 2 : Statut des stocks : Résumé de la classification en fonction des deux indicateurs F et B :

F	non évalué (NE)	non classifié (?)	$\leq F_{RMD}$ (V)	$> F_{RMD}$ (R)	TAC=0 (S)
B					
non évalué (NE)	non évalué (NE)	-	-	-	-
non classifié (?)	-	non classifié (NC)	reconstituable (J)	surpêché et dégradé (R)	effondré (N)
$\geq B_{ref}$ (V)	-	surpêché (O)	en bon état (V)	surpêché (O)	-
$< B_{ref}$ (R)	-	surpêché et dégradé (R)	reconstituable (J)	surpêché et dégradé (R)	effondré (N)
$B < B_{lim}$ (E)	-	effondré (N)	effondré (N)	effondré (N)	effondré (N)

NB. Les abréviations entre parenthèses sont celles qui sont reprises dans les annexes.

Dans ce qui suit (et dans les annexes), l'année indiquée sur les tableaux et graphiques se rapporte à l'année au cours desquels les débarquements ont eu lieu ; pour autant le statut est celui estimé lors de l'évaluation réalisée pendant l'année suivante : ainsi '2022' présente les débarquements 2022 classés en fonction des évaluations réalisées en 2023.

Avertissement :

Sauf s'il s'agit d'évaluations directes, par comptage, (e.g. coquilles Saint-Jacques, langoustine) pour lesquelles l'estimation d'une année s'ajoute simplement aux précédentes, chaque nouvelle évaluation –indirecte (i.e. par modélisation) - d'un stock recalcule l'ensemble de la série des indicateurs. Il est donc possible que, pour une année donnée, le statut d'une population soit révisé d'une évaluation à l'autre. Ces révisions font partie du processus scientifique normal ; elles interviennent le plus souvent pour les années les plus récentes de la série étudiée (celles pour lesquelles on a le moins de recul et donc pour lesquelles les estimations sont plus incertaines). Mais elles peuvent avoir des conséquences importantes sur ce bilan annuel surtout quand les indicateurs sont estimés proches des seuils, de petites révisions pouvant faire passer la population d'une classe à l'autre. Dans certains cas, après un changement de modèle d'évaluation notamment, les révisions peuvent intervenir sur une période plus longue. Cette année la seule révision historique notoire est celle du stock de maquereau et de son classement en 2010, non pas à cause d'un changement de modèle mais pour une révision numérique mineure ; la mortalité par pêche ayant précédemment été estimée juste au-dessus du seuil RMD et désormais évaluée exactement à cette valeur seuil, passant ainsi du jaune au vert.

Des révisions dans les statistiques de pêche peuvent également conduire à des modifications des pourcentages présentés ici par rapport à ceux du document de l'an dernier. Enfin, quelques mises à jour dans la méthodologie

employée par Ifremer cette année pour collecter et classier les informations peuvent conduire à des modifications mineures de classification.

Ces éventuelles révisions nécessitent de regarder l'évolution du bilan sur l'ensemble de la période, à partir de la dernière évaluation disponible, en remplacement du bilan précédent.

Ainsi la comparaison des contributions relatives des différents statuts dans les débarquements de l'année 2021, présentées dans le bilan 2022¹³ avec celles, présentées ici (bilan 2023) pour la même année 2021 ne permet pas de juger des seules éventuelles améliorations/détériorations de l'état des populations entre 2021 et 2022, mais rend également compte des révisions apportées pour 2021 lors des évaluations réalisées en 2023.

A titre d'illustration, l'effet des révisions pour l'année 2021, sur le statut des populations, et donc sur les contributions des différentes catégories aux débarquements totaux, est présenté en Annexe 2.

13 <https://archimer.ifremer.fr/doc/00819/93085/>

3. Résultats - Bilan sur la France hexagonale :

A. Répartition des débarquements français (en poids) selon le statut des stocks

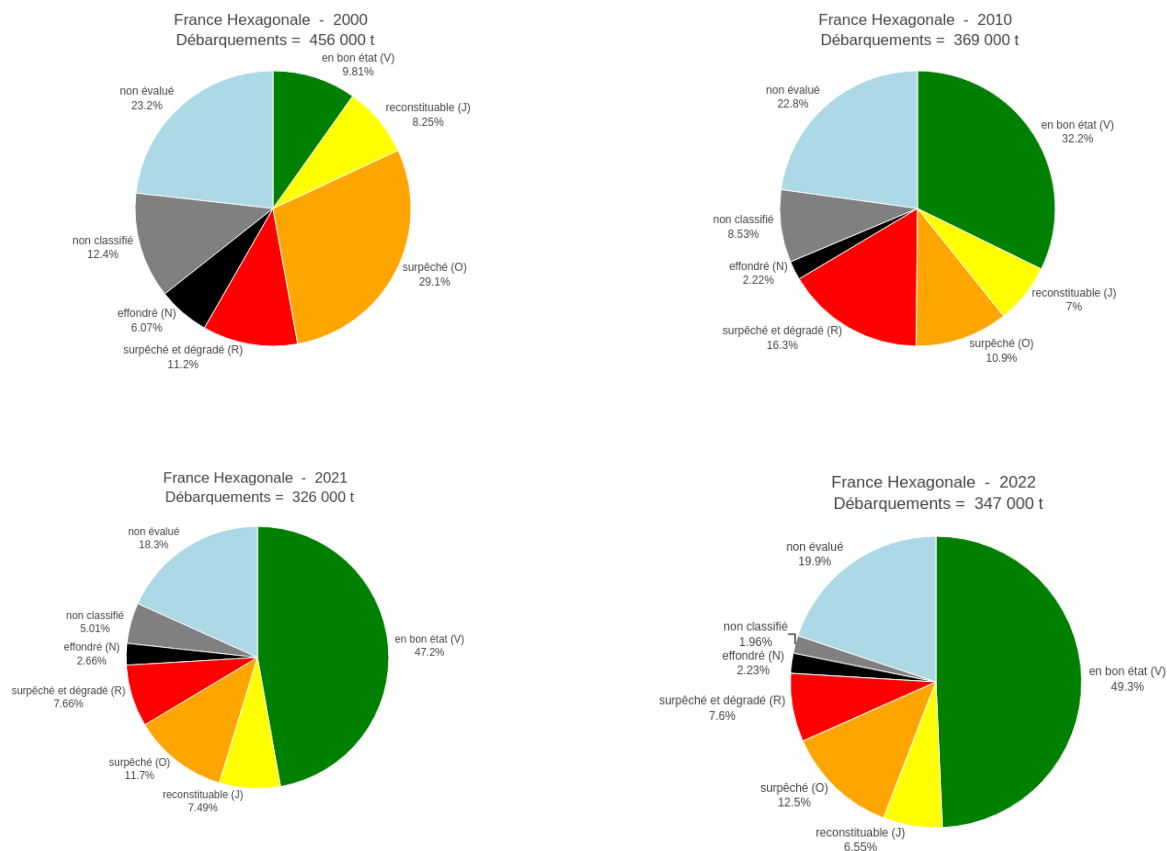


Figure 2. Répartition des débarquements selon le statut des stocks (2000, 2010, 2021 révisés, et 2022)

Evolution 2021-2022

Le statut des populations n'a que peu évolué entre 2021 et 2022, avec des pourcentages assez similaires. Par rapport aux bilans des années précédentes, les quelques stocks ayant changé de catégorie ne représentent cette fois pas des tonnages importants, ce qui fait peu changer les proportions totales. Le changement le plus important est celui du **lieu noir** de Mer du Nord – Ouest Ecosse, représentant 3% du tonnage total, et qui est passé de la catégorie 'surpêché et dégradé' à la catégorie 'bon état', tandis qu'à l'inverse quelques stocks de faible tonnage total ont vu leur statut se dégrader, notamment le bar du Golfe de Gascogne passant de 'bon état' à 'reconstituable' (0.5% des débarquements en 2022).

La principale évolution concerne la diminution de la part des stocks non classifiés, passant de 5% à 2% des débarquements entre 2021 et 2022, notamment grâce à l'estimation de points de référence pour un certain nombre de stocks d'éla-smobranche (roussettes et raies) en zone Manche Est - Mer du Nord.

Enfin, la part des stocks non évalués reste importante (20% des débarquements), y compris pour des espèces côtières d'importance régionale (buccin [=bulot] de Manche Est, seiches et calamars, congre, maigre...). Il est important de noter que l'évaluation d'un stock nécessite un investissement important en temps et en ressources humaines et financières pour collecter suffisamment de données, sur des séries temporelles suffisamment

longues, et pour les analyser. Il n'est donc pas envisageable à l'heure actuelle de pouvoir évaluer toutes les populations avec les méthodes usuelles. Par ailleurs, certaines populations restent difficiles à évaluer malgré des efforts scientifiques dédiés, du fait de manque de données historiques de débarquement (pêcheries peu suivies par le passé), ou, plus souvent, des caractéristiques biologiques faisant que l'espèce fluctue fortement et rapidement en fonction des conditions environnementales, et les indicateurs de biomasse et de pression de pêche restent difficiles à quantifier.

Pour résumer :

Les principales populations dont l'état s'est amélioré entre 2021 et 2022 :

- de 'surpêché' (et 'dégradé' ou non) à 'bon état' : lieu noir de Mer du Nord et Ouest Ecosse, barbue Manche-Mer du Nord
- de 'surpêché et dégradé' à 'surpêché' : rouget de roche et chinchard en Manche-Est – Mer du Nord
- de 'surpêché et dégradé' à 'reconstituable' : sole de Mer du Nord ;
-

Les principales populations dont l'état s'est dégradé entre 2021 et 2022 :

- de 'bon état' à 'reconstituable' : Bar du Golfe de Gascogne
- de 'bon état' à 'surpêché' : sole de Manche Ouest

Les principales populations qui n'étaient pas classifiées auparavant et qui sont estimées :

- 'en bon état' : petite et grande roussettes en Mer Celtique, raie bouclée, raie lisse et raie douce en Manche Est – Mer du Nord, émissoles en Atlantique Nord Est
- 'reconstituable' : lieu jaune dans le Golfe de Gascogne
- 'surpêché' : petite roussette en Manche Est Mer du Nord, lingue franche en Atlantique Nord Est.

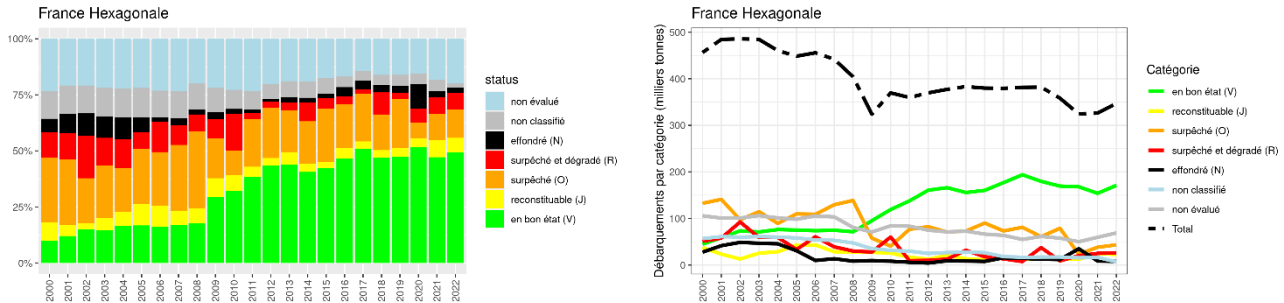


Figure 3. Evolution 2000-2022 de l'importance relative en volume (à gauche) et des quantités débarquées (à droite) des différentes catégories de statut

Principales conclusions :

- L'importance, en volume, des stocks 'en bon état' a très fortement augmenté (en pourcentage ou en valeur absolue) entre 2008 et 2017 mais stagne depuis, représentant autour de 160 000 tonnes en 2022.
- En 2022, la part des débarquements français provenant de stocks 'en bon état' est de 49%, contre 47% en 2021 (et 10% en 2000, 32% en 2010). Si on ajoute les 7% de stocks 'reconstituables ou en reconstitution', les stocks non-surpêchés (F_{RMD}) représentent 56% des quantités totales débarquées en France hexagonale.
- En 2022, les débarquements français provenant de stocks 'surpêchés (et dégradés)' représentent 20% du total.
- En 2022 la part des débarquements français provenant de stocks 'effondrés' reste au niveau estimé l'an dernier (2% du total).
- Les débarquements totaux, stables autour de 400 000 tonnes entre 2010 et 2018 et en diminution entre 2019 et 2021, ont légèrement remonté en 2022, autour de 350 000 tonnes

Sur l'ensemble de la série (2000-2022), la contribution aux débarquements totaux de stocks non évalués a peu diminué, passant de 23 à 20%. En revanche, la part des stocks non classifiés représentent désormais 2% des débarquements (contre 12% en 2000), soulignant les progrès scientifiques accomplis pour établir des niveaux de référence sur un plus grand nombre de stocks.

B. Bilan en nombre de stocks évalués dans les débarquements français hexagonaux selon leur statut

Avertissement: la représentation en nombre ne peut prendre en compte que les stocks faisant l'objet d'une évaluation¹⁴. Elle est donc complémentaire de la présentation précédente en poids (qui intègre toutes les espèces débarquées) mais ne doit pas occulter l'importance des populations non évaluées dans les débarquements ; ainsi nous recensons 170 stocks évalués, mais seulement 124 stocks évalués et classifiés. Ils concernent 63 espèces¹⁵, sur 340 espèces débarquées au total. D'autre part il faut garder à l'esprit que, dans une présentation en nombre, chaque stock compte pour 1, quelle que soit l'importance des débarquements (sur les 124 stocks évalués au total en 2022, 16 ont des débarquements inférieurs à 1 tonne).

1. Bilan 2022

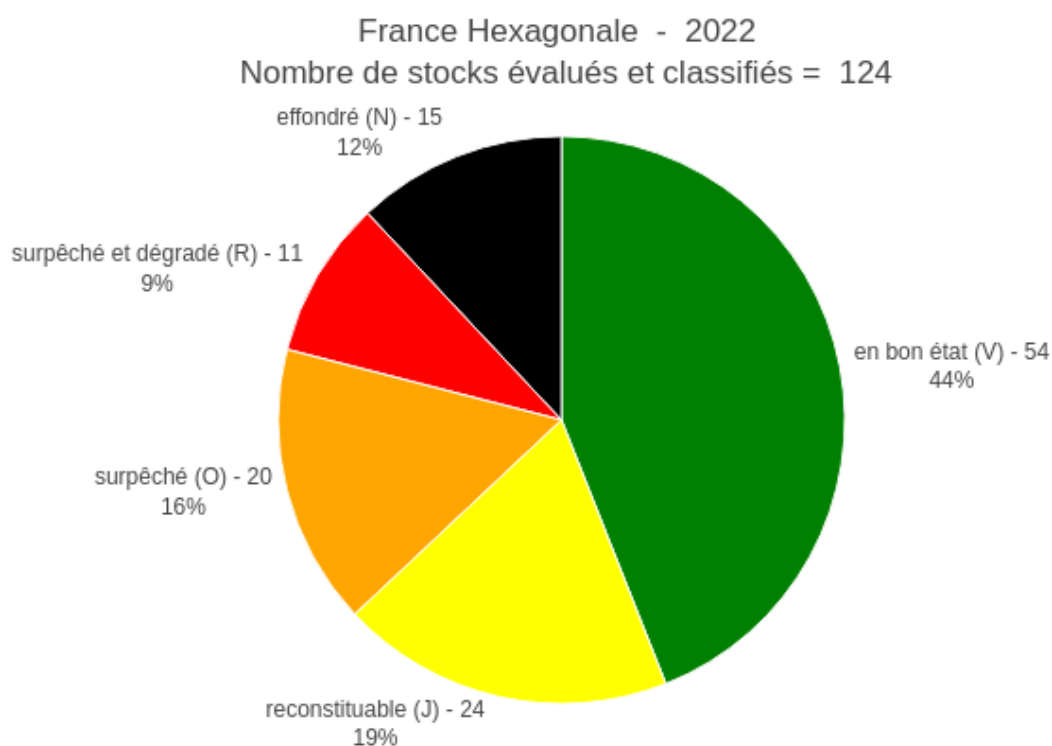


Figure 4 : Nombre de stocks évalués et classifiés en 2022 et pourcentage pour les différentes catégories de stocks.

¹⁴ la plupart des 'non évalués' restant – au mieux- détaillé au niveau de l'espèce sans considération d'éventuels stocks.

¹⁵ rappelons qu'il peut y avoir plusieurs stocks pour une même espèce.

Logiquement cette représentation montre une image assez différente de la présentation précédente en volume, avec, notamment, des stocks effondrés qui représentent ici 12% (contre 2% en poids). On peut néanmoins dire que, en nombre, **63% des stocks exploités par la pêche française hexagonale (et évalués-classifiés) ne sont pas surpêchés en 2022**. Ce pourcentage est similaire à celui estimé l’an dernier.

La différence entre les deux représentations en poids et en nombre, en plus du fait que seule une représentation en poids peut rendre compte des populations non évaluées, s’explique également par les débarquements moyens par stock qui varient considérablement selon le statut : en moyenne 3200 tonnes pour les stocks ‘en bon état’, et presque sept fois moins pour les stocks ‘effondrés’ (dominés par le merlan de mer Celtique et le chinchard de l’Atlantique nord-est).

2. Evolution 2000 – 2022

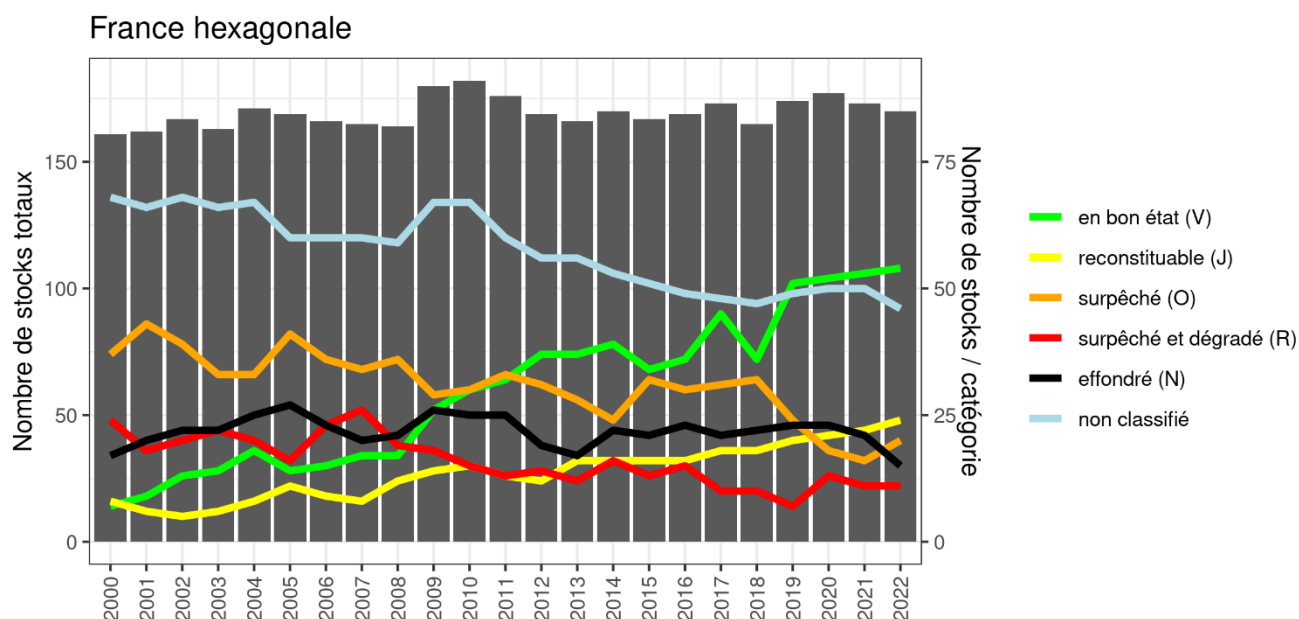


Figure 5 : **Nombre de stocks évalués** (inclus les stocks non classifiés) dans les débarquements français selon leur statut entre 2000 et 2022

Si le nombre de stocks évalués dans les débarquements français est resté relativement stable au cours de la période, fluctuant autour de 170, le nombre de stocks ‘non classifiés’ baisse régulièrement du fait des efforts scientifiques pour estimer des niveaux de référence RMD sur de plus en plus de stocks, même pour ceux dont la biologie est moins connue tels que des stocks de crustacés ou d’élaémobranches. Cette progression est aussi possible du fait de l’allongement progressif annuel des séries temporelles de données disponibles, permettant de mieux comprendre l’évolution des populations sur une période plus longue.

La figure 6 présente l’évolution des nombres regroupés en moins de catégories, séparant les stocks non surpêchés d’une part, de stocks surpêchés et effondrés d’autre part, dans les débarquements français.

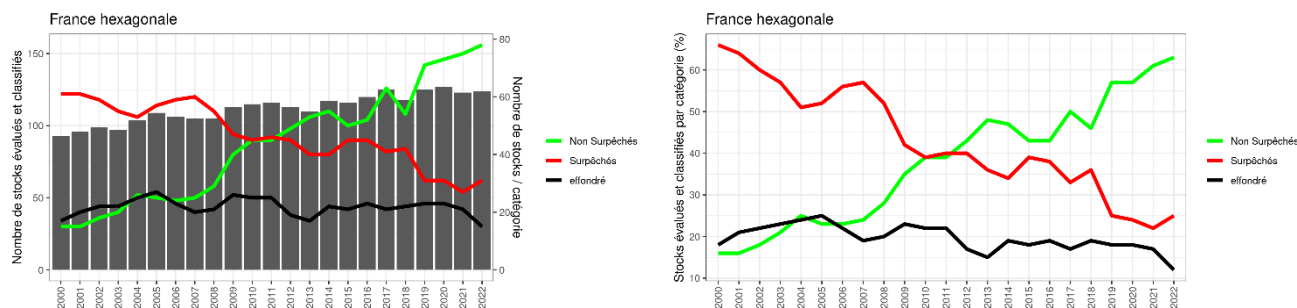


Figure 6 : à gauche : **Nombre de stocks évalués et classifiés** dans les débarquements français selon leur statut entre 2000 et 2022 ; à droite : en pourcentage. (surpêchés = 'surpêchés' + 'surpêchés et dégradés' (Orange + Rouge) ; non surpêchés = 'en bon état' + 'reconstituables' (Vert + Jaune))

Depuis 2000, le nombre de stocks surpêchés (dégradés ou non) a fortement diminué, passant de 61 à 31 ; dans le même temps, le nombre de stocks 'en bon état' ou 'reconstituables' (ou en cours de reconstitution) a augmenté presque continuellement, passant de 15 en 2000 à 78 en 2022.

Entre 2021 et 2022, on observe une tendance inverse entre le nombre des stocks 'effondrés' (en diminution) et celui de stocks surpêchés (en augmentation) ; mais il ne s'agit pas forcément de passages de stocks directement de l'une à l'autre de ces catégories ; certains stocks sont en effet passés 'd'effondrés' à 'non classifiés' tandis que d'autres sont passés de 'non classifiés' à 'surpêchés'... il faut donc interpréter ces trajectoires en nombre de stocks avec précaution.

Depuis le début de la PCP actuelle (2013), le nombre de stocks non surpêchés est passé de 53 à 78, et en pourcentage du nombre de stocks évalués et classifiés, de 48 à 63%, mais encore loin des 100% de l'objectif fixé.

Il faut également noter que **la baisse du nombre de stocks effondrés dans les débarquements est lente mais continue (27 en 2005, le plus haut de la série, 15 en 2022)**. Cette baisse du nombre de stocks effondrés présents dans les débarquements signifie que, soit les stocks se sont améliorés depuis 2005 (c'est le cas notamment du merlu de l'Atlantique nord, de l'anchois du golfe de Gascogne, de l'églefin de mer du Nord-Ouest Ecosse, du requin taupe...), soit qu'ils ne sont plus débarqués (e.g. requins profonds).

Conclusion

Légère augmentation des débarquements, en volume, provenant de populations non surpêchées (en pourcentage ou en valeur absolue) par rapport à 2021, et augmentation continue du nombre de populations non surpêchées.

Le niveau de biomasse aujourd'hui dépend de la pression de pêche à laquelle le stock (i.e. toutes les classes d'âge qui le constituent) a été soumis dans les années antérieures, ainsi que des niveaux passés du recrutement (arrivée des jeunes poissons issus de la reproduction) et de la mortalité dite naturelle. L'évolution de la biomasse d'un stock est plus lente que celle de la pression de pêche et il faut du temps pour qu'un stock se rétablisse après une réduction de la pression de pêche, surtout pour les espèces à vie longue et d'autant plus si le niveau de biomasse est tombé très bas (stocks effondrés). Un stock peut donc être 'non surpêché' mais dans un état non satisfaisant, du fait d'une surpêche passée (exemple du bar de mer du Nord-Manche Est) ; on parle alors de stocks 'reconstituables', c'est à dire pour lesquels la pression de pêche est compatible avec une possible reconstitution. A l'inverse une augmentation de la pression de pêche peut générer une surpêche sans conduire (immédiatement) la biomasse en dessous du seuil de référence, d'où la catégorie 'surpêché' [mais non dégradé] (e.g. merlan bleu de l'Atlantique nord-est).

L'amélioration globale de l'état des stocks (en Atlantique et pour le thon rouge en Méditerranée) au cours des deux dernières décennies est la conséquence d'une combinaison de décisions de gestion mieux adaptées et mieux respectées (incluant des quotas restrictifs, des mesures techniques (maillages, fermetures spatio-temporelles), des limitations d'effort de pêche, des sorties de flotte), et pour certains stocks de conditions environnementales plus favorables.

Malgré l'amélioration globale sur l'ensemble de la période étudiée, on reste encore loin de l'objectif de la PCP ($F \leq F_{RMD}$ pour tous les stocks en 2020) et encore moins celui de la DCSMM (tous les stocks en bon état $F \leq F_{RMD}$ et $B \geq B_{RMD}$).

Il faut aussi noter que le nombre de stocks effondrés dans les débarquements est en baisse continue mais avec une contribution aux volumes totaux débarqués relativement stable (depuis 2006) à l'exception de 2020 (du fait de l'arrivée de la sardine dans cette catégorie). Pour autant, certaines populations effondrées ne s'améliorent pas, ou très lentement (cabillaud de mer du Nord, cabillaud et merlan de mer Celtique, cabillaud de l'ouest de l'Ecosse, merlu du golfe du Lion).

Enfin, il convient de rappeler que la plupart des évaluations réalisées ne tiennent pas compte des relations prédateurs-proies. Or, dans un contexte où les stocks sont au RMD ou s'en approchent, ces interactions peuvent jouer un rôle important dans l'évolution des biomasses (en plus d'une compétition pour une nourriture limitée, une augmentation de biomasse d'un prédateur aura un impact négatif sur la biomasse de ses proies, et inversement). Et puis, si l'évolution des conditions environnementales est en partie prise en compte en intégrant les tendances observées dans les années les plus récentes, par exemple dans les paramètres de croissance (poids ou âge pour une taille donnée) et dans le suivi les abondances de jeunes poissons arrivant dans la pêcherie ("recrutement"), des bouleversements majeurs liés au changement global affectent déjà et risquent d'affecter encore plus ces diagnostics dans les années à venir. Cependant ces effets restent difficiles à prédire à fine échelle (e.g. pour une population et une période donnée) et donc à intégrer dans les valeurs de référence. Au-delà des modifications de la répartition des espèces, déjà largement amorcée, le changement global réduit la productivité des écosystèmes marins (augmentation de la température et de l'acidité, diminution de l'oxygène dissous, vagues de chaleur, pollutions, etc.), pouvant provoquer des modifications majeures au sein des communautés et conduire à des effondrements de populations. Face à ces changements en cours et à venir, une bonne gestion reste indispensable pour limiter le cumul d'impacts, et ainsi augmenter la capacité de résistance des populations marines.

Annexe 1 – détail par zone

La liste des stocks par zone et par catégorie et leurs débarquements sont donnés en annexe 4.

A. Mer du Nord + Manche Est

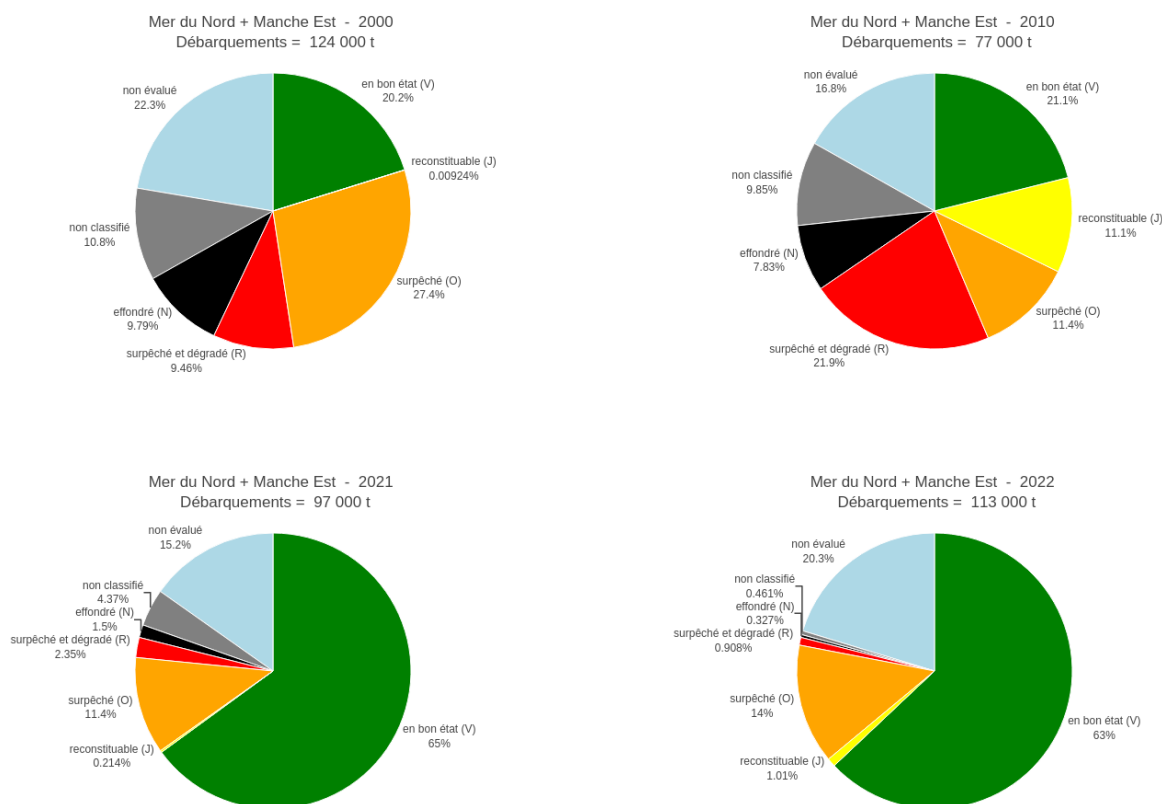


Figure A-1. Répartition des débarquements selon le statut des stocks (2000, 2010, 2021 révisés, et 2022)

Evolution 2021-2022

Entre 2021 et 2022, les débarquements ont augmenté de 20 %. Trois des quatre premiers stocks en volume sont considérés 'en bon état', et leurs débarquements ont augmenté légèrement : **Hareng** de mer du Nord-Manche Est, **coquille St Jacques** de Manche Est et **lieu noir** de Mer du Nord – Ouest Ecosse, tandis que le maquereau de l'Atlantique (3ième en volume) est surpêché. Pour la plupart des catégories, les volumes débarqués en 2022 sont dans la moyenne des dernières années, sauf pour l'augmentation assez importante, à la fois en pourcentage et en volume, des stocks 'non évalués' (incluant par exemple le pétoncle blanc, des espèces de seiches et calmars). La diminution de la part des stocks 'non classifiés' provient de la meilleure connaissance sur des stocks d'éla-smobran-ches (rousettes et raies). ...

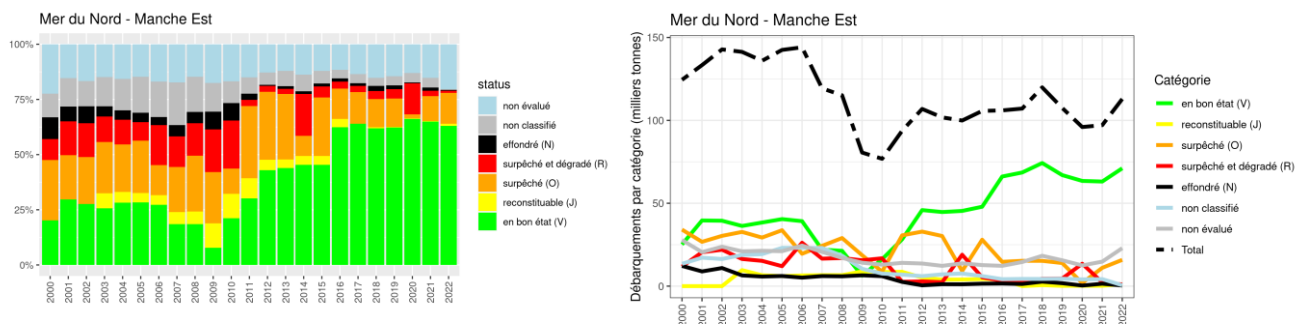


Figure A-2. Evolution 2000-2022 de l'importance relative en volume (à gauche) et des quantités débarquées (à droite) des différentes catégories de statut

Principales conclusions :

- La contribution, en volume, des stocks 'en bon état' a très fortement augmenté (en pourcentage et en valeur absolue) au début des années 2010 ; mais la proportion relative des différentes catégories a peu évolué depuis 2017 .

- En 2022, la part des débarquements français provenant de stocks de mer du Nord et Manche Est 'en bon état' est de 63%.

Si on ajoute les 1% de stocks 'reconstituables ou en reconstitution', les stocks exploités conformément à l'objectif RMD ($F \leq F_{RMD}$) représentent près des deux tiers (64%) des quantités totales débarquées de cette zone, ce qui représente la proportion la plus élevée parmi les différentes façades maritimes.

- Si la part des stocks surpêchés et des stocks non évalués est restée relativement stable depuis 2010, on observe en 2022 une très faible proportion de stocks 'effondrés', 'dégradés' ou 'non classifiés' (moins de 2% cumulés pour ces trois catégories)

Il faut également noter que les débarquements totaux dans la zone qui avaient assez fortement chuté dans les années 2000 (principalement du fait de la chute des débarquements de hareng et de lieu noir), ont été globalement stables depuis le début des années 2010, avec des débarquements 2022 revenus au-dessus de 110 000 t après quelques années de baisse.

On peut citer, parmi les espèces dont les stocks en mer du Nord – Manche Est sont (*les pourcentages donnés entre parenthèses correspondent au pourcentage du tonnage des débarquements de la population par rapport au volume total débarqué dans la région*) :

- **en bon état** : le **hareng** de mer du Nord-Manche Est (25%), la **coquille Saint Jacques** de baie de Seine (24%), le lieu noir de Mer du Nord – Ouest Ecosse (8%), le **merlan** de mer du Nord-Manche Est (2%), le **merlu** de l'Atlantique nord (1%), la raie bouclée de manche Est et de Mer du Nord (1%), l'églefin de mer du Nord-Ouest Ecosse (moins de 1%) ;

- **reconstituables / en reconstitution** : la **sole** de Manche Est (1%), le **bar** de mer du Nord-Manche Est (moins de 1%), la sole de Mer du Nord (moins de 1%)

- **surpêchés** : le **maquereau** de l'Atlantique (10%), la **sardine** de Manche (1%), la petite roussette de mer du Nord-Manche Est (moins de 1%);

- **surpêchés et dégradés** : la plie de Manche Est (1%) le **tourteau** de Manche-mer Celtique-golfe de Gascogne et la plie cynoglosse (moins de 1%),

- **effondrés** : le **cabillaud** de mer du Nord-Manche Est (moins de 1%) ;

Parmi les stocks **non classifiés**, on trouve le grondin rouge, le tacaud de Mer du Nord..

Parmi les espèces **non évaluées**, on trouve : le **buccin [=bulot]** de Manche Est (4%), le vanneau (pétoncle blanc), ainsi que la **seiche** (3%) et les **calmars** (2%) de Manche, non évalués cette année.

Bilan 2022 en nombre de stocks

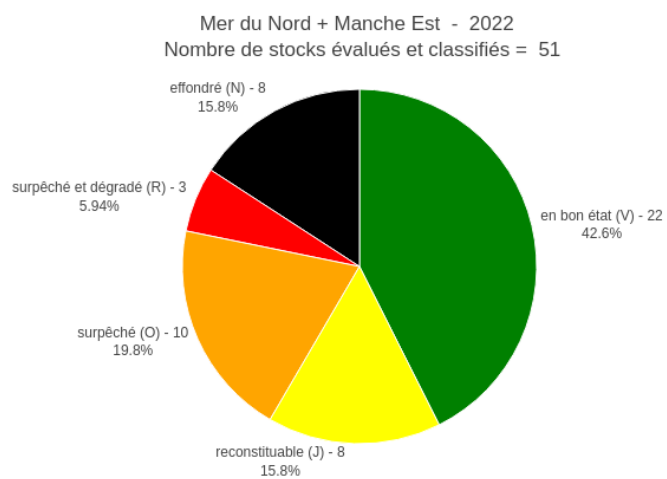


Figure A-3 : **Nombre de stocks** évalués et classifiés en 2022 et pourcentage pour les différentes catégories de stocks.

B. Manche Ouest + mers Celtiques

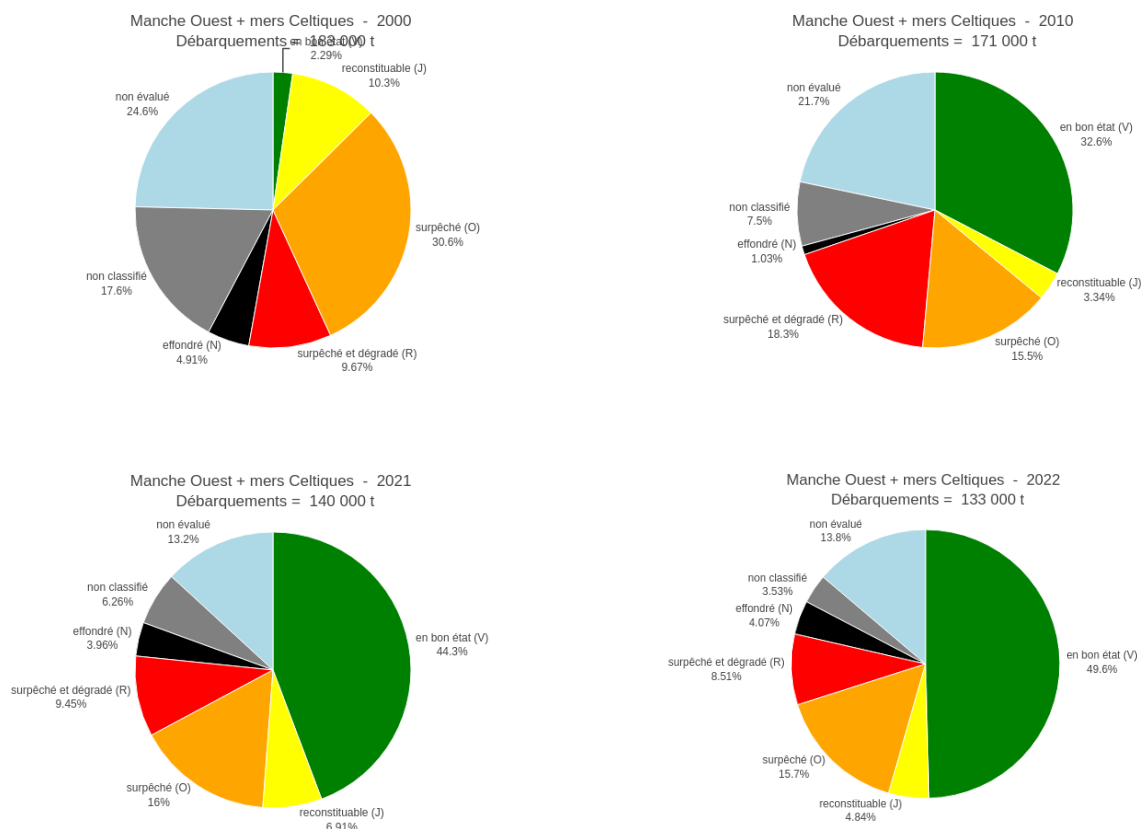


Figure B-1. Répartition des débarquements selon le statut des stocks (2000, 2010, 2021 révisés, et 2022)

Evolution 2021-2022

Entre 2021 et 2022, on observe peu de changements d'ampleur. Les changements de statut concernent plusieurs stocks, mais avec des petits tonnages à chaque fois. La progression de la part de stocks 'en bon état' est pour partie liée à des stocks d'élaémobranches sont passés de 'non classifiés' à 'bon état' (émissole, petite et grande roussettes), de même que le lieu noir de Mer du Nord – Ouest Ecosse, classé 'surpêché et dégradé' l'an dernier. A l'inverse, le lieu jaune de Mer Celtique – Ouest Ecosse est passé de 'reconstituable' à 'effondré'.

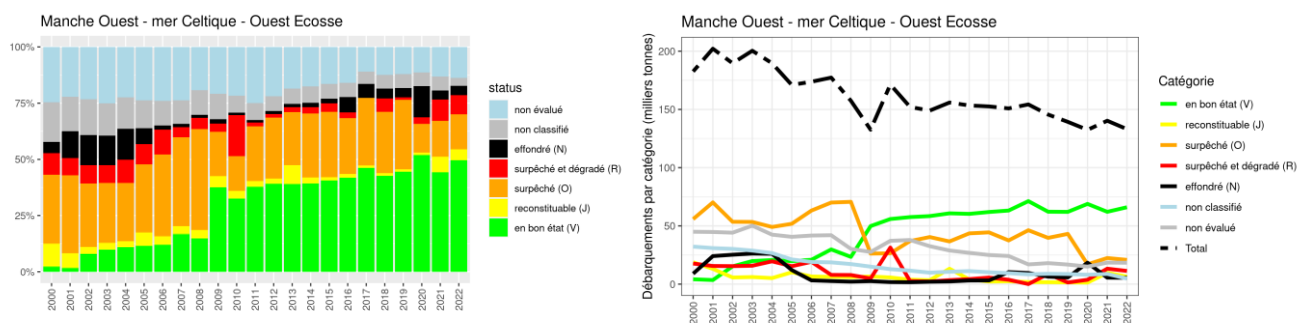


Figure B-2. Evolution 2000-2022 de l'importance relative en volume (à gauche) et des quantités débarquées (à droite) des différentes catégories de statut

Principales conclusions :

- **Les volumes totaux débarqués dans cette région diminuent progressivement, s'établissant autour de 130 000 t en 2022**

- **La contribution relative, en volume, des stocks en bon état augmente de manière lente depuis 2010, représentant des volumes à peu près constants autour de 65 000 tonnes.**

- **En 2022, la part des débarquements français provenant de stocks de Manche Ouest et mers Celtiques 'en bon état' est de 50%.**

Si on ajoute les 5% de stocks 'reconstituables ou en reconstitution', les stocks non surpêchés ($F \leq F_{RMD}$) représentent autour de 55% des quantités totales débarquées de cette zone.

Il faut également mentionner la baisse des débarquements totaux dans la zone dans les années 2000 (principalement du fait d'une diminution des débarquements de merlan bleu et d'espèces d'eaux profondes).

On peut citer, parmi les espèces dont les stocks en Manche Ouest et mers Celtiques sont (*les pourcentages donnés entre parenthèses correspondent au pourcentage du tonnage des débarquements de la population par rapport au volume total débarqué dans la région*):

- **en bon état** : la **coquille Saint Jacques** (de la baie de Saint Briec) (13%), les **baudroies** de mer Celtique-golfe de Gascogne (11%), le **merlu** de l'Atlantique nord (10% des débarquements totaux de la zone en 2021), , l'**araignée** de Manche Ouest (5%), la **cardine** de mer Celtique-golfe de Gascogne (2%), le **germon** de l'Atlantique nord-est (1%), la **lingue bleue** de l'Ouest de l'Ecosse (1%), la raie fleurie des mers celtiques – golfe de Gascogne (1.0%), les émissoles (1%), le lieu noir de mer du Nord - Ecosse (1%) ;

- **reconstituables / en reconstitution** : le **buccin [=bulot]** de Manche Ouest (4%), le **sabre noir** (moins de 1%), le **bar** de mer du Nord-Manche Est (moins de 1%) ;

- **surpêchés** : le **merlan bleu** de l'Atlantique nord-est (7%), le **maquereau** de l'Atlantique (3%), l'**églefin** de mer Celtique-Manche Ouest (3%), la **lingue franche** de mer du Nord-Ouest de l'Ecosse (moins de 1%), la **baudroie** de mer du Nord-Ouest de l'Ecosse (moins de 1%) ;

- **surpêchés et dégradés** : la **sardine** du golfe de Gascogne (8%), le **tourteau** de Manche-mer Celtique-golfe de Gascogne (1%) , la plie de en zone VII-f-g ;

- **effondrés** : le **merlan** de mer Celtique et Manche Ouest (2%), le **chinchard** de l'Atlantique nord-est (1%) et le **cabillaud** (moins de 1%) de mer Celtique et Manche Ouest, le **cabillaud** de mer du Nord et ouest de l'Ecosse (moins de 1%), le lieu jaune de mer Celtique (moins de 1%) ;

Parmi les stocks **non classifiés**, on trouve : le **grondin rouge** de l'Atlantique nord-est (1%) ;

Parmi les espèces **non évaluées**, on trouve : le **vanneau** (1%), le **congre** (1%), le **Saint-Pierre** (1%), la **dorade grise** (moins de 1%), la praire (moins de 1%), et la **seiche** (1%), les **calmars** de Manche (1%) qui n'ont pas été évalués cette année.

Bilan 2022 en nombre de stocks

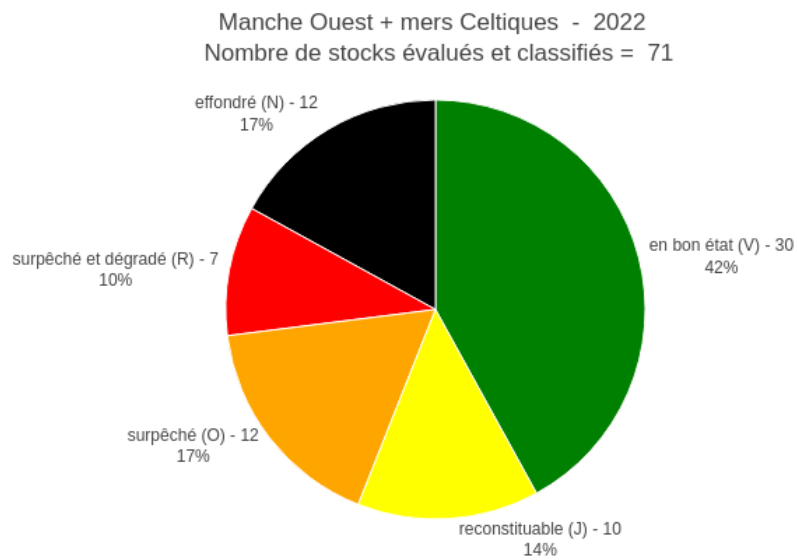


Figure B-3 : **Nombre de stocks** évalués et classifiés en 2022 et pourcentage pour les différentes catégories de stocks.

C. Golfe de Gascogne

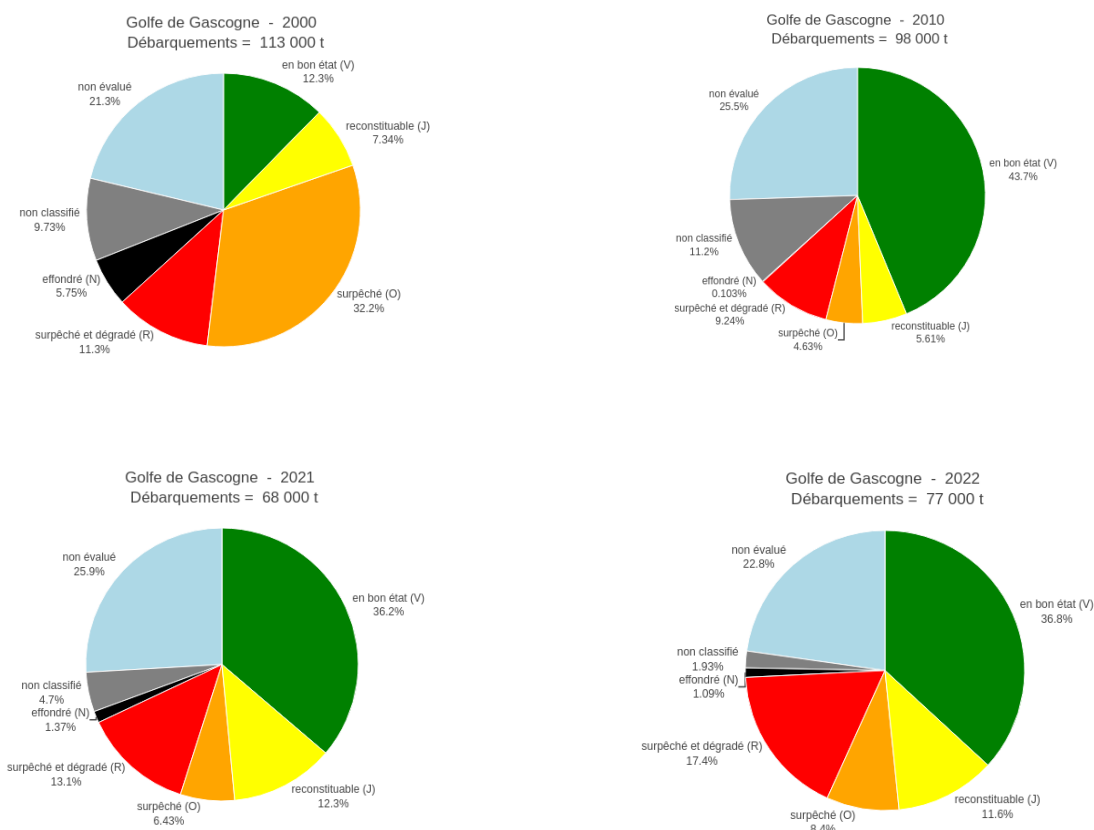


Figure C-1. Répartition des débarquements selon le statut des stocks (2000, 2010, 2021 révisés, et 2022)

Evolution 2021-2022

Entre 2021 et 2022, la principale évolution concerne l'augmentation de la part des stocks 'surpêchés et dégradés', de 13% en 2021 à 17% en 2022. En réalité, aucun nouveau stock n'a rejoint cette catégorie, mais les débarquements de **sardine** du golfe de Gascogne ont fortement augmenté, passant de 12 à 17% du total de la zone. C'est la deuxième espèce en volume pêchée dans cette zone, après le **merlu** de l'Atlantique nord, qui est 'en bon état'.

Les débarquements totaux en provenance de cette zone sont en légère augmentation en 2022, après une baisse constante depuis 2014.

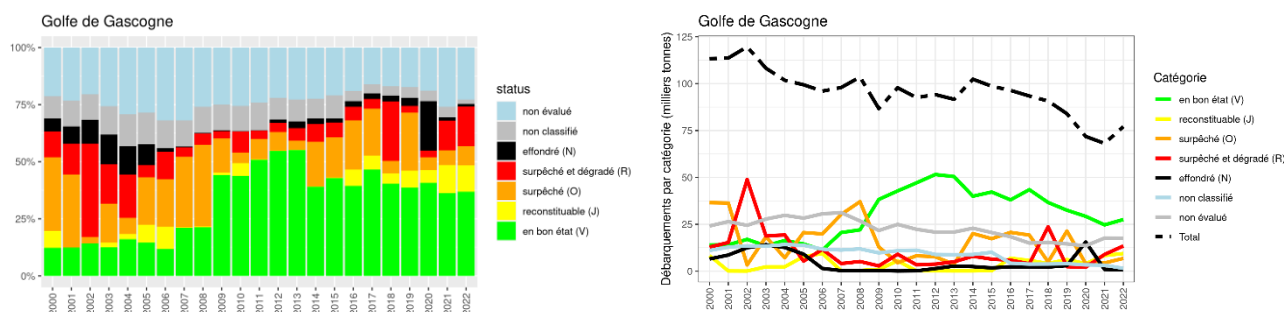


Figure C-2. Evolution 2000-2022 de l'importance relative en volume (à gauche) et des quantités débarquées (à droite) des différentes catégories de statut

Principales conclusions :

- La contribution, en volume, des stocks en bon état a fluctué (en pourcentage et en valeur absolue) mais globalement en baisse depuis 2013.

- En 2022, la part des débarquements français provenant de stocks du golfe de Gascogne 'en bon état' est de 36%, comme en 2021.

Si on ajoute les 12% de stocks 'reconstituables ou en reconstitution', les stocks exploités conformément à l'objectif RMD ($F \leq F_{RMD}$) représentent 48% des quantités totales débarquées de cette zone.

On peut citer, parmi les espèces dont les stocks dans le golfe de Gascogne sont (les pourcentages donnés entre parenthèses correspondent au pourcentage du tonnage des débarquements de la population par rapport au volume total débarqué dans la région):

- **en bon état** : le **merlu** de l'Atlantique nord (18%), le **germon** de l'Atlantique nord-est (6%), les **baudroies** de mer Celtique-golfe de Gascogne (4%), la **cardine** de mer Celtique-golfe de Gascogne (1%), la raie fleurie des mers Celtiques-golfe de Gascogne (1%), la petite roussette (1%), les émissoles (moins de 1%), l'**araignée** de Manche Ouest (moins de 1%), l'**anchois** du golfe de Gascogne (moins de 1%) ;

- **reconstituables / en reconstitution** : la **langoustine** du golfe de Gascogne (3%), la **sole** du golfe de Gascogne (3%), le **bar** du golfe de Gascogne (2%), le **merlan** du golfe de Gascogne (2%), le lieu jaune du golfe de Gascogne (1%) et le **thon rouge** de l'Atlantique et Méditerranée (1%) ;

- **surpêchés** : le **merlan bleu** de l'Atlantique (6%), le **maquereau** de l'Atlantique (2%) ;

- **surpêchés et dégradés** : la **sardine** du golfe de Gascogne (17%), le **tourteau** de Manche-mer Celtique-golfe de Gascogne (1%) ;

- **effondrés** : le **chinchard** de l'Atlantique nord-est (1%), la **dorade rose** des mers Celtiques et golfe de Gascogne et l'**anguille** de l'Atlantique nord-est ;

Parmi les stocks **non classifiés**, on trouve : le **rouget** du golfe de Gascogne (0.9%), les **raies**.

Parmi les espèces **non évaluées**, on trouve : le **congre** (3%), la **coquille St-Jacques** (moins de 1%), la **dorade grise** (1%), le **maigre** (1%), le **céteau** (1%), la **dorade royale** (moins de 1%), le **Saint-Pierre** (moins de 1%), et la **seiche** (5%) et les **calmars** (2%) qui n'ont pas été évalués cette année.

Bilan 2022 en nombre de stocks

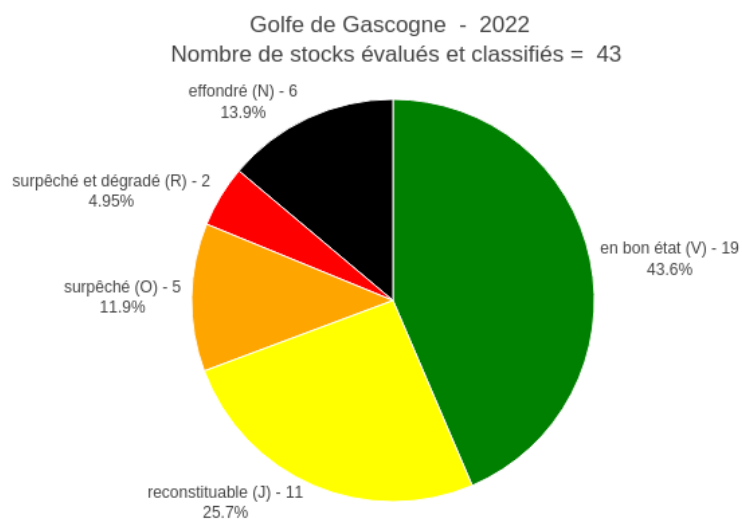


Figure C-3 : **Nombre de stocks** évalués et classifiés en 2022 et pourcentage pour les différentes catégories de stocks.

D. Méditerranée

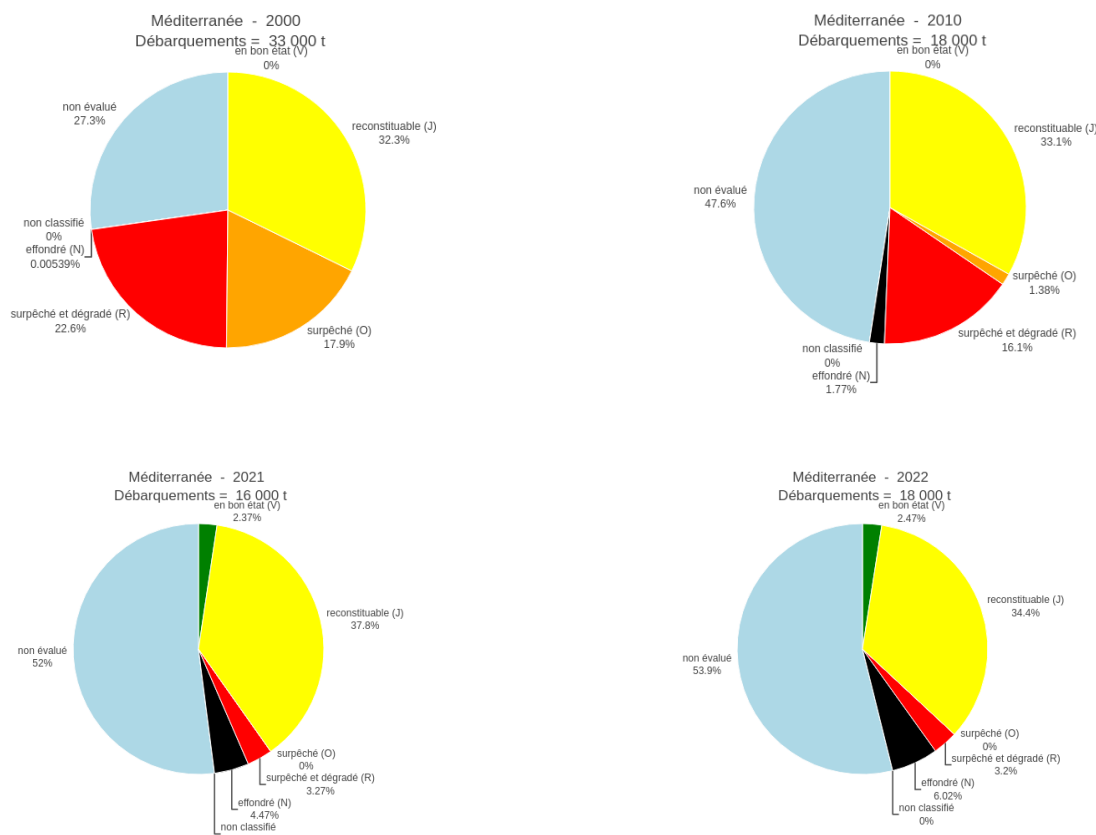


Figure D-1. Répartition des débarquements selon le statut des stocks (2000, 2010, 2021 révisés, et 2022)

Evolution 2021-2022

On ne constate pas d'évolution majeure en Méditerranée. Aucun stock n'a changé de catégorie entre 2021 et 2022, donc les variations mineures de pourcentage d'une catégorie à l'autre proviennent uniquement de la part respective de chaque espèce dans les débarquements.

Les débarquements totaux en provenance de cette zone fluctuent depuis une dizaine d'années.

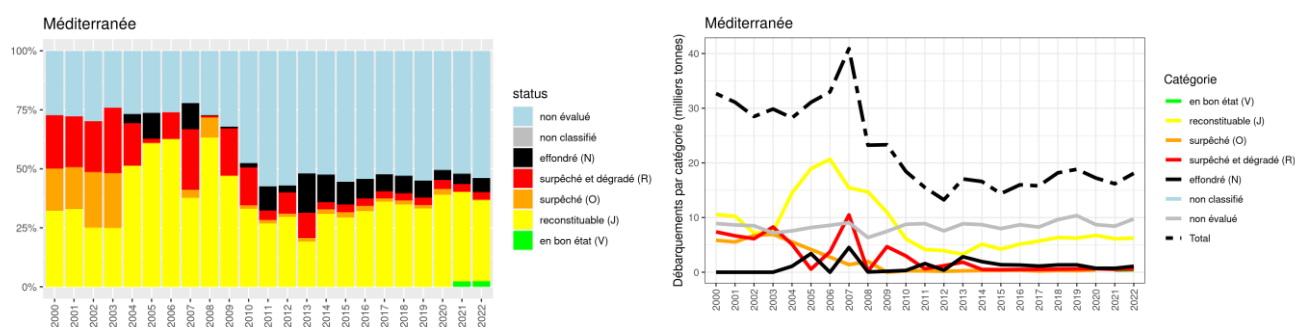


Figure D-2. Evolution 2000-2022 de l'importance relative en volume (à gauche) et des quantités débarquées (à droite) des différentes catégories de statut

Principales conclusions :

- La contribution des populations 'en bon état' aux débarquements français en Méditerranée est très faible autour de 2%).
- En 2022, 34% des débarquements français en Méditerranée proviennent de stocks 'reconstituables ou en cours de reconstitution'.
- La majorité des débarquements (54%) proviennent toujours de stocks non évalués

Il faut également noter que les débarquements totaux dans la zone ont assez fortement chuté entre 2000 et 2010, principalement du fait des restrictions sur le thon rouge durant cette période, mais également de l'effondrement des populations de sardine et d'anchois.

L'augmentation de la contribution des stocks non évalués entre 2007 et 2011 doit être regardée avec prudence, les statistiques de débarquements étant peu précises jusque dans les années récentes.

On peut citer, parmi les espèces dont les stocks en Méditerranée sont (les pourcentages donnés entre parenthèses correspondent au pourcentage du tonnage des débarquements de la population par rapport au volume total débarqué dans la région):

- **en bon état** : le **rouget de vase** du golfe du Lion (2%) ;
- **reconstituables / en reconstitution** : le **thon rouge*** de l'Atlantique – Méditerranée (29%), l'**anchois** du golfe du Lion (5%), la **sardine**** du golfe du Lion (moins de 1%) et l'**espadon** (moins de 1%) ;
- **surpêchés et dégradés** : la **baudroie** (3%), le **germon** (<0.5%) ;
- **effondrés** : le **merlu** du golfe du Lion (4%) et l'**anguille** (2%).

Parmi les espèces **non évaluées**, on trouve : le **poulpe (5%)**, le **maquereau (4%)**, la **dorade royale (6%)**, ainsi que de nombreuses espèces de débarquements faibles

* pour le thon rouge, il n'existe pas de point de référence pour la biomasse, ** la sardine est toujours considérée en déséquilibre écologique, malgré une biomasse supérieure à la biomasse de référence; la classification 'en bon état' paraissant trop optimiste dans ce cas précis, il a été décidé de considérer cette population comme 'reconstituable / en voie de reconstitution'.

Bilan 2022 en nombre de stocks

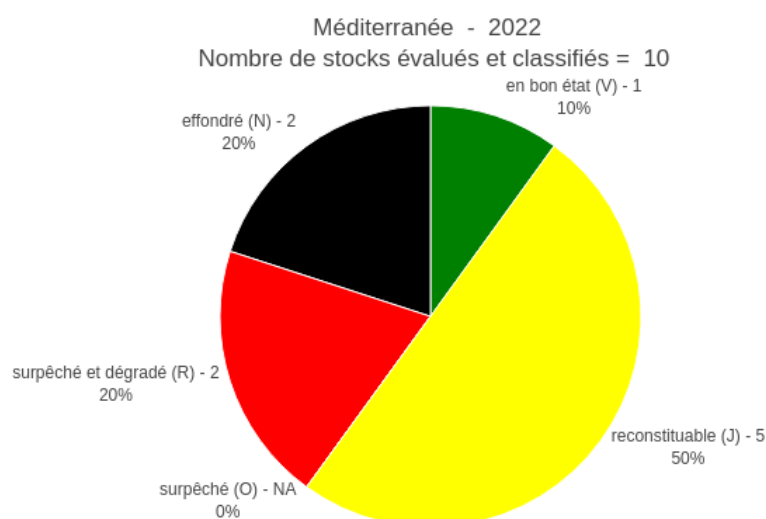


Figure D-3 : **Nombre de stocks** évalués et classifiés en 2022 et pourcentage pour les différentes catégories de stocks.

E. Mer de Barents + mer de Norvège

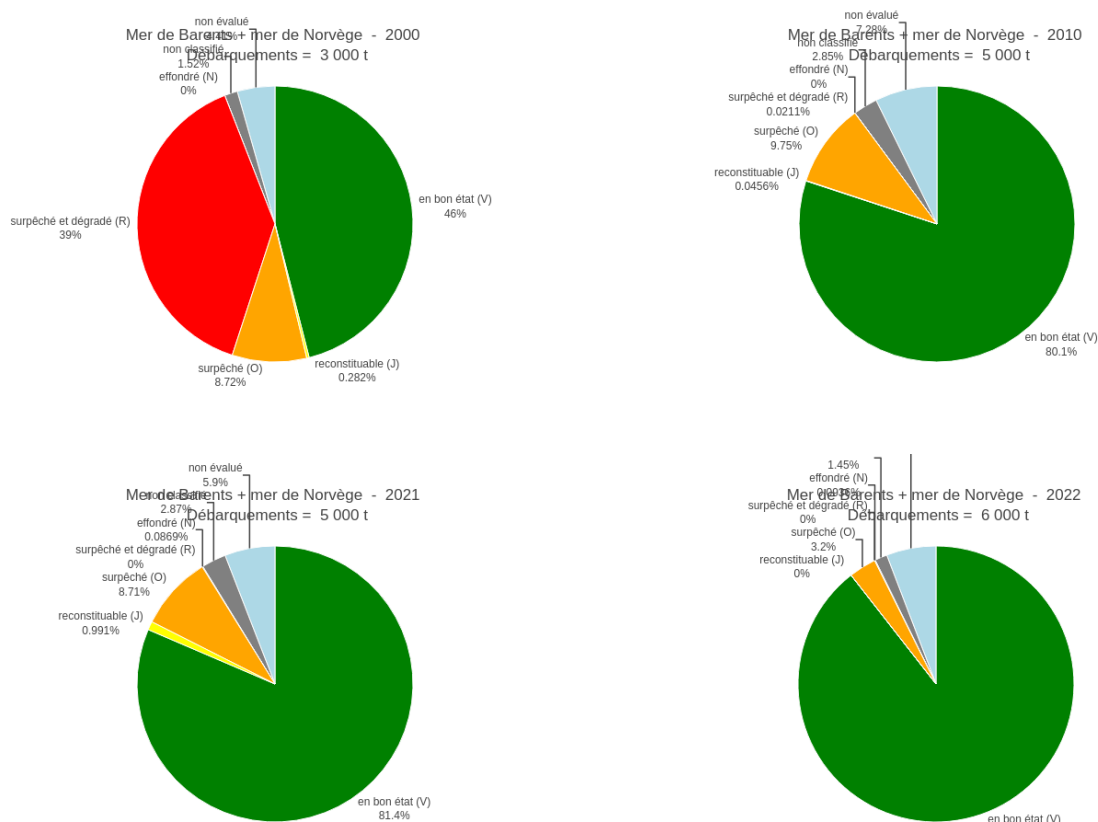


Figure E-1. Répartition des débarquements selon le statut des stocks (2000, 2010, 2021 révisés, et 2022)

Evolution 2021-2022

Pas d'évolution de statut, et des débarquements qui remontent faiblement en 2022 après une forte diminution des volumes capturés, pour la plupart des espèces, dans les années récentes.

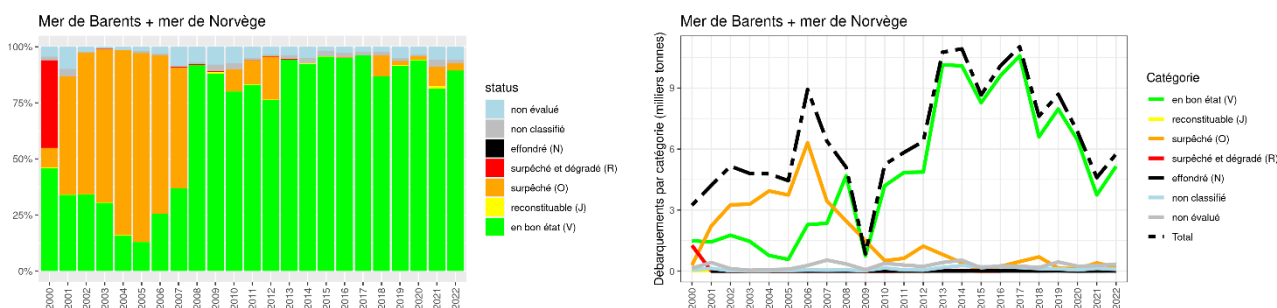


Figure E-2. Evolution 2000-2022 de l'importance relative en volume (à gauche) et des quantités débarquées (à droite) des différentes catégories de statut

Principales conclusions :

Le lieu noir et surtout le cabillaud dominant les débarquements français de cette zone et ils sont tous les deux en bon état.

On peut citer, parmi les espèces présentes en mer de Barents – mer de Norvège, les stocks (*les pourcentages donnés entre parenthèses correspondent au pourcentage du tonnage des débarquements de la population par rapport au volume total débarqué dans la région*):

- **en bon état** : le **cabillaud** de la mer de Barents – mer de Norvège (76 %) et le **lieu noir** de la mer de Barents – mer de Norvège (13%)
- **surpêchés** : l'**églefin** de la mer de Barents – mer de Norvège (3%)

Bilan 2022 en nombre de stocks

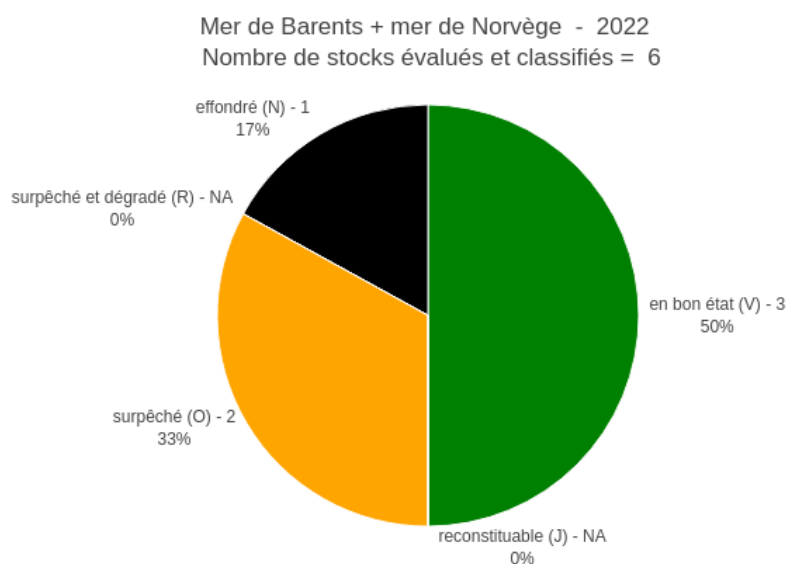


Figure E-3 : **Nombre de stocks** évalués et classifiés en 2022 et pourcentage pour les différentes catégories de stocks.

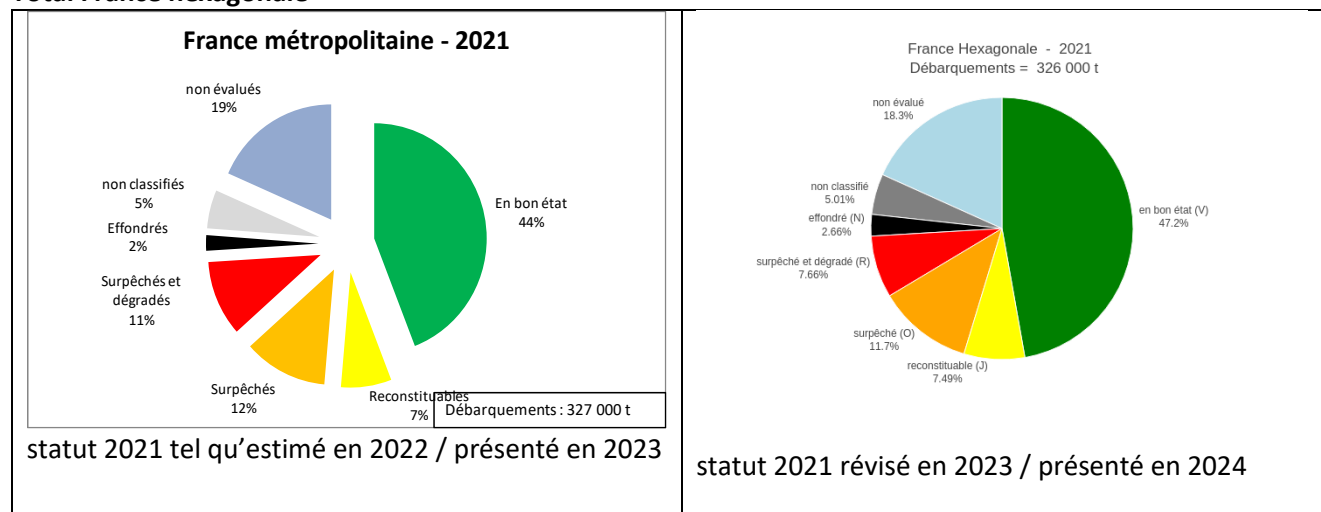
Annexe 2 : Explications sur la révision en 2023 des statuts pour l'année 2021

Chaque nouvelle évaluation recalcule l'ensemble de la série d'indicateurs. Il est donc possible que, pour une année donnée, le statut d'une population soit révisé d'une évaluation à l'autre. Ces révisions interviennent le plus souvent pour les années les plus récentes de la série étudiée et ce d'autant plus facilement que les indicateurs sont estimés proches des seuils, de petites révisions faisant passer la population d'une classe à l'autre. Dans certains cas, après un changement de modèle notamment, les révisions peuvent intervenir sur une période plus longue.

Enfin des révisions dans les statistiques de pêche peuvent également conduire à des modifications des pourcentages présentés ici par rapport à ceux du document de l'an dernier.

Cette annexe explique les différences entre les résultats pour l'année 2021 montrés en 2023¹⁷ et ceux ré-estimés cette année, consécutifs à des révisions sur les diagnostics et, dans une moindre mesure de révisions des quantités débarquées.

Total France hexagonale



Révision de la photographie pour l'année 2021 :

L'essentiel de la différence provient de la révision de statut du stock de lieu noir Mer du Nord Ouest Ecosse [3% des débarquements hexagonaux], population qui était, l'an dernier estimé 'surpêché, dégradé' en 2021 et qui, suite aux évaluations réalisées en 2023, a été ré-évalué en 'bon état'. Les stocks de raie lisse, bouclée et douce de Manche Est, Mer du Nord sont passés de 'non classifiée' à classifiée 'en bon état'. Les révisions de stocks évalués en 'bon état' en 2021 et ré-estimés 'reconstituables' [plie de 7a et raie fleurie du Golfe de Gascogne et de Mer Celtique] ou 'surpêchés' [sole de Manche Ouest et Turbot de Mer du Nord] ne modifient pas la

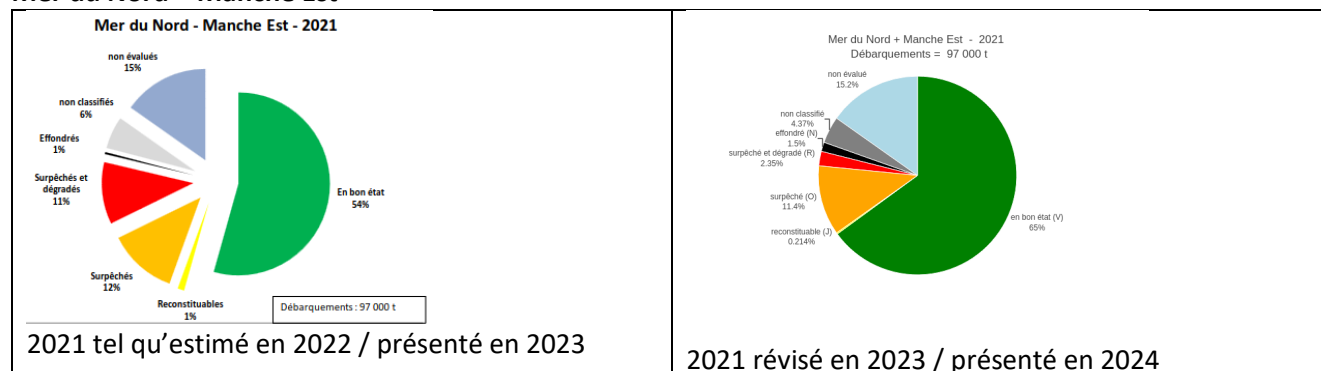
¹⁷ <https://archimer.ifremer.fr/doc/00773/88470/>

perception de l'augmentation du pourcentage de débarquements réalisés sur des stocks en 'bon état' car ces stocks contribuent à moins de 1% des débarquements hexagonaux..

D'autres révisions ont affecté les stocks de **sole de Manche Est** [moins de 1%] du lieu jaune de Mer Celtique [moins de 1%] (révisés de 'reconstituable' à 'effondré'), de sole de Mer du Nord [moins de 1%] (révisé de 'surpêché et dégradé' à 'effondré')

Les révisions ont conduit, pour l'année 2021, à une vision un petit peu plus optimiste que celle présentée dans le bilan de l'an dernier. Ainsi la part des débarquements provenant de populations en bon état a été, pour 2021, revue à la hausse, augmentant de 44 à 47%, le nombre de stocks en bon état a lui aussi été révisé à la hausse (augmentant de 51 à 55).

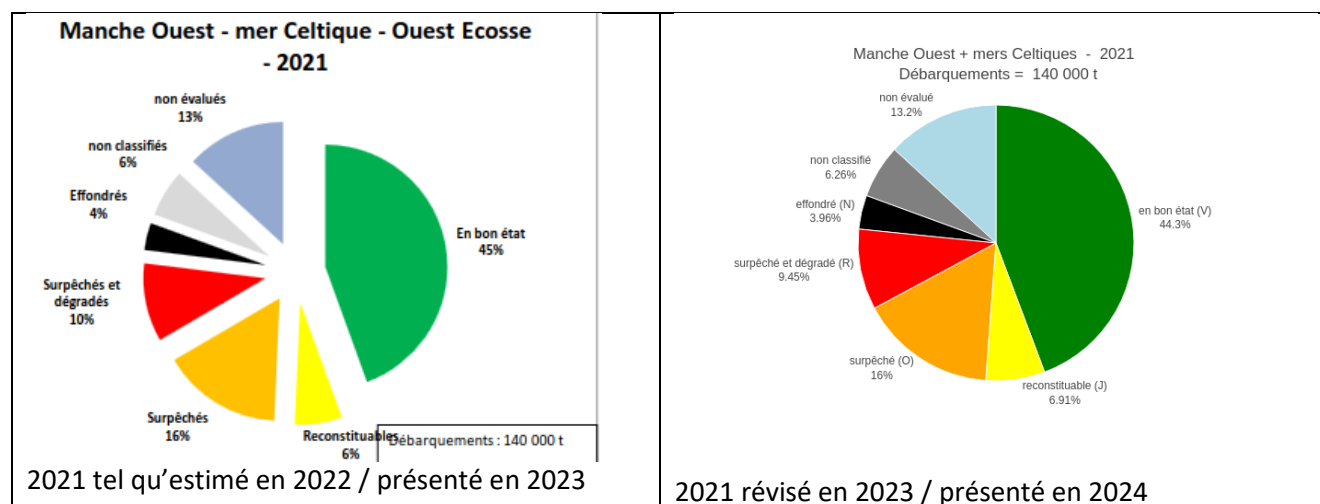
Mer du Nord – Manche Est



Révision de la photographie pour l'année 2021 :

La principale révision de statut pour 2021 concerne le **lieu noir** (9% des débarquements de la zone en 2021), révisé de 'surpêché et dégradé' à 'bon état'. D'autres révisions ont eu lieu (ex : stocks de **sole** de Manche Est (1.0%) et de Mer du Nord (moins de 1%), révisés respectivement de 'reconstituables' et 'surpêché et dégradé' à 'effondré'. Les stocks de raie lisse, bouclée et douce sont passés de 'non classifié' à 'bon état' modifiant le pourcentage de stocks non classifiés de 6 à 4%. Ces révisions de statut (principalement de lieu noir) ont affecté la part des débarquements 'en bon état' en 2021 qui a été révisée à la hausse, de 54 à 65% et 'surpêché et dégradé' de 11 à 2%.

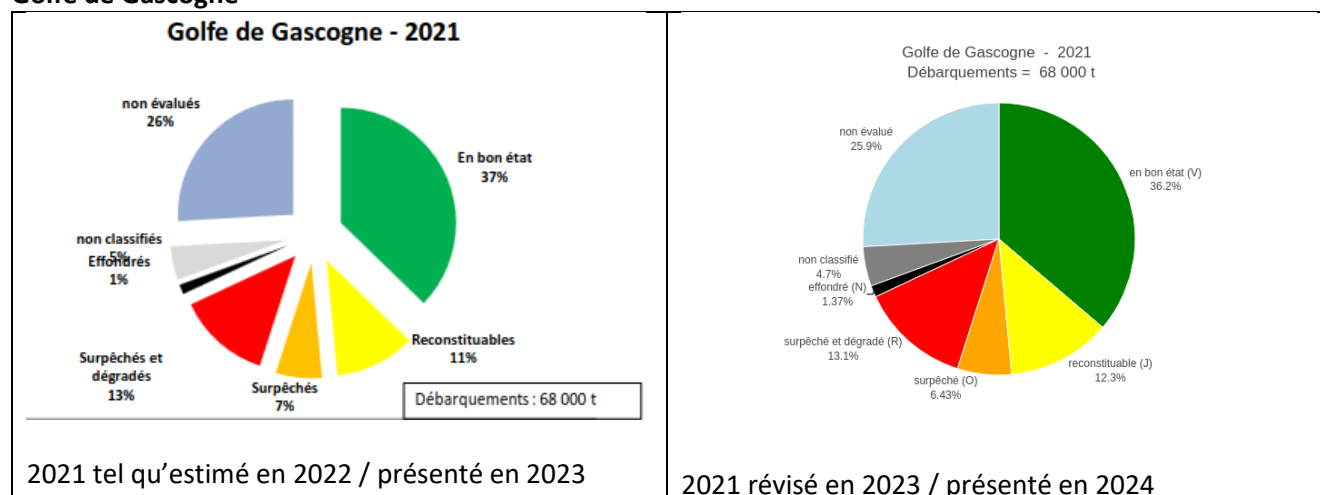
Manche Ouest – mers Celtiques



Révision de la photographie pour l'année 2021 :

Les principales révisions de statut pour 2021 concernent des stocks pour lesquels les quantités débarquées sont faibles à l'échelle de la zone et n'affectent pas les pourcentages de manière notable à l'échelle de la zone. Le **lieu jaune** de Mer Celtique (moins de 1% des débarquements de la zone en 2021) qui a fait l'objet d'un benchmark est passé de 'reconstituable' à 'effondré'. La raie fleurie (1% des débarquements de la zone) a été révisé de 'bon état' à 'reconstituable' et à l'inverse le stock de lieu noir de Mer du Nord, Ouest Ecosse (1% des débarquements de la zone) a été réévalué de 'reconstituable' à 'bon état'.

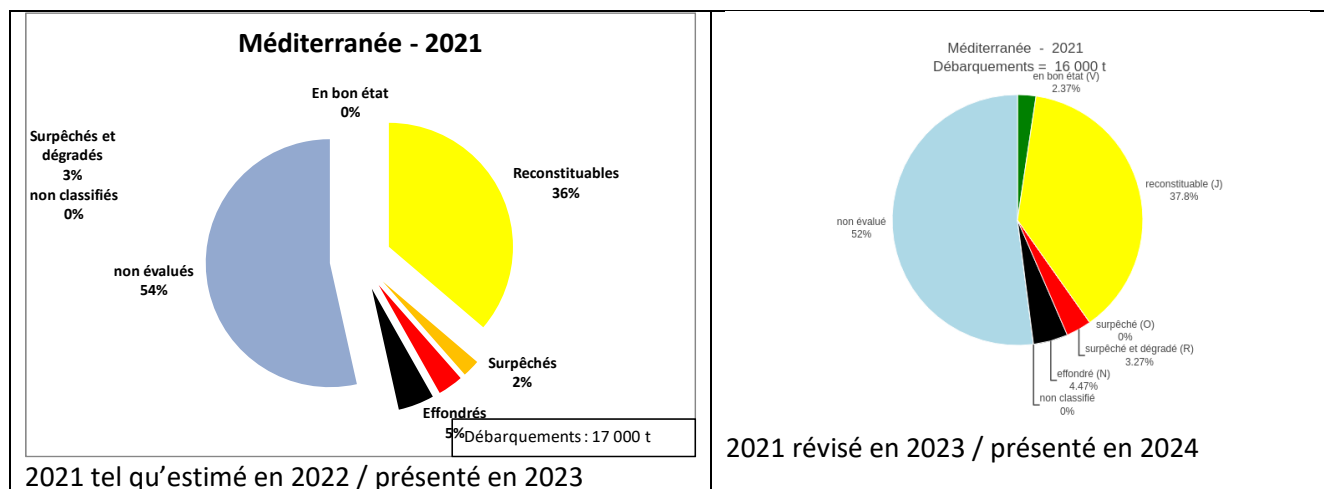
Golfe de Gascogne



Révision de la photographie pour l'année 2021 :

La principale révision de statut pour 2021 concernent le **raie fleurie** (1% des débarquements de la zone en 2021) qui a été révisé de 'en bon état' à 'reconstituable'.

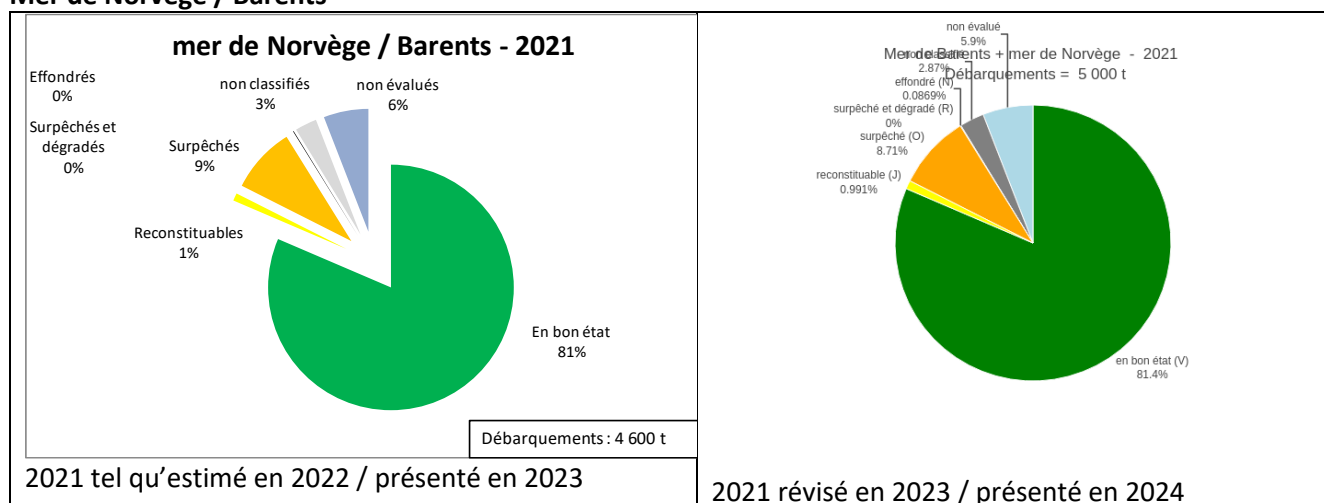
Méditerranée



Révision de la photographie pour l'année 2021 :

Pas de révision de statut, mais de légères révisions des statistiques de débarquements.

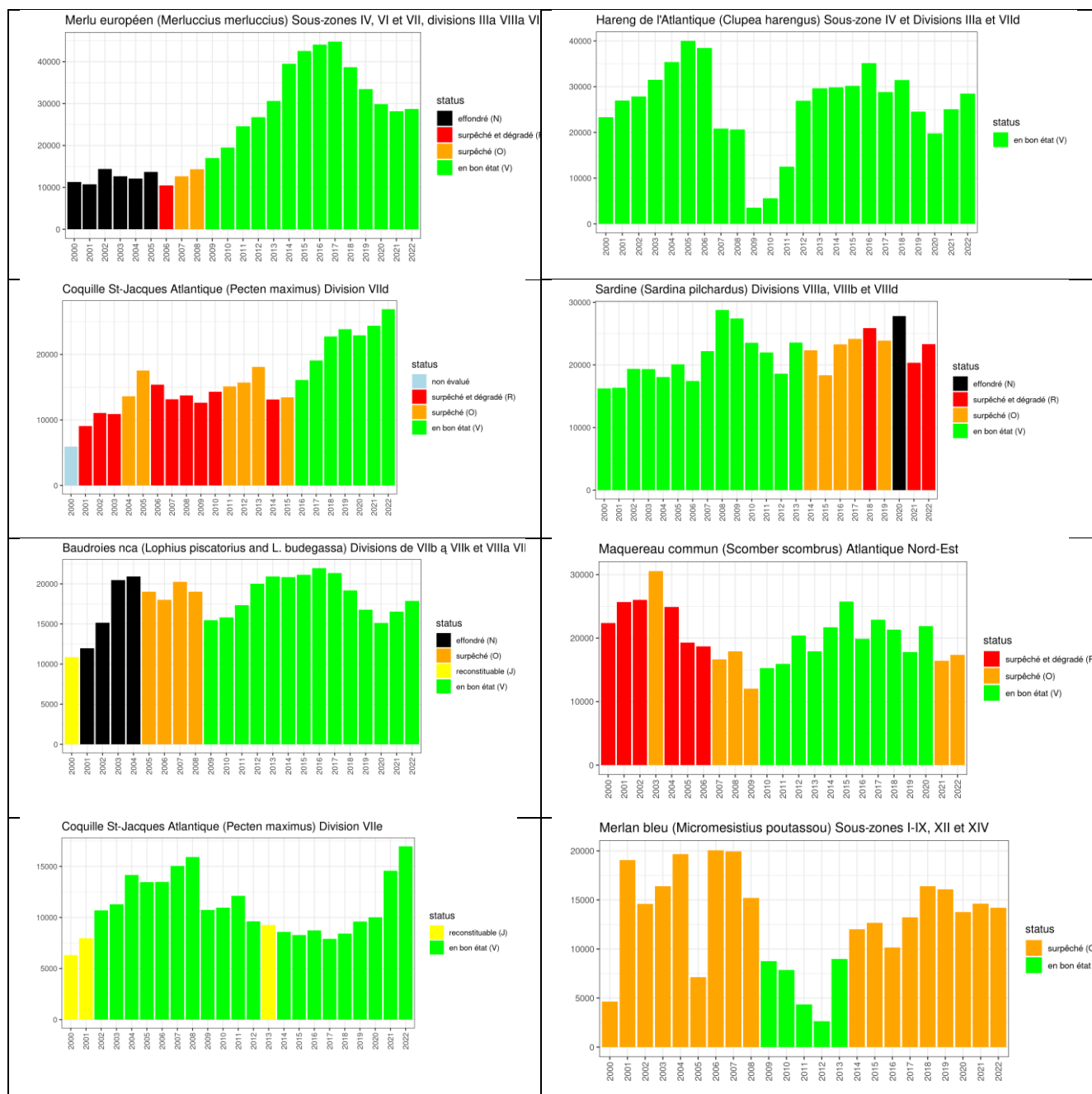
Mer de Norvège / Barents

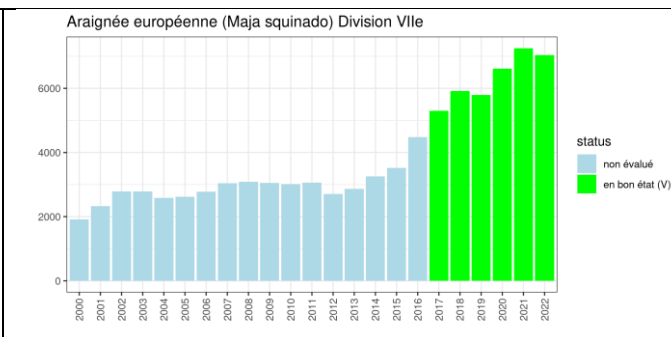
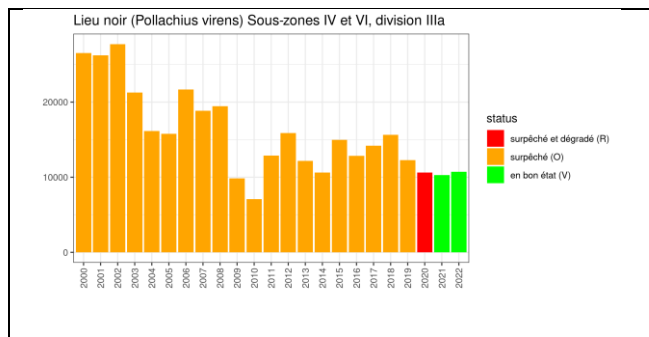


Révision de la photographie pour l'année 2021 :

Pas de révision de statut.

Annexe 3 : Evolution des débarquements et des statuts des 10 principales populations débarquées en 2021

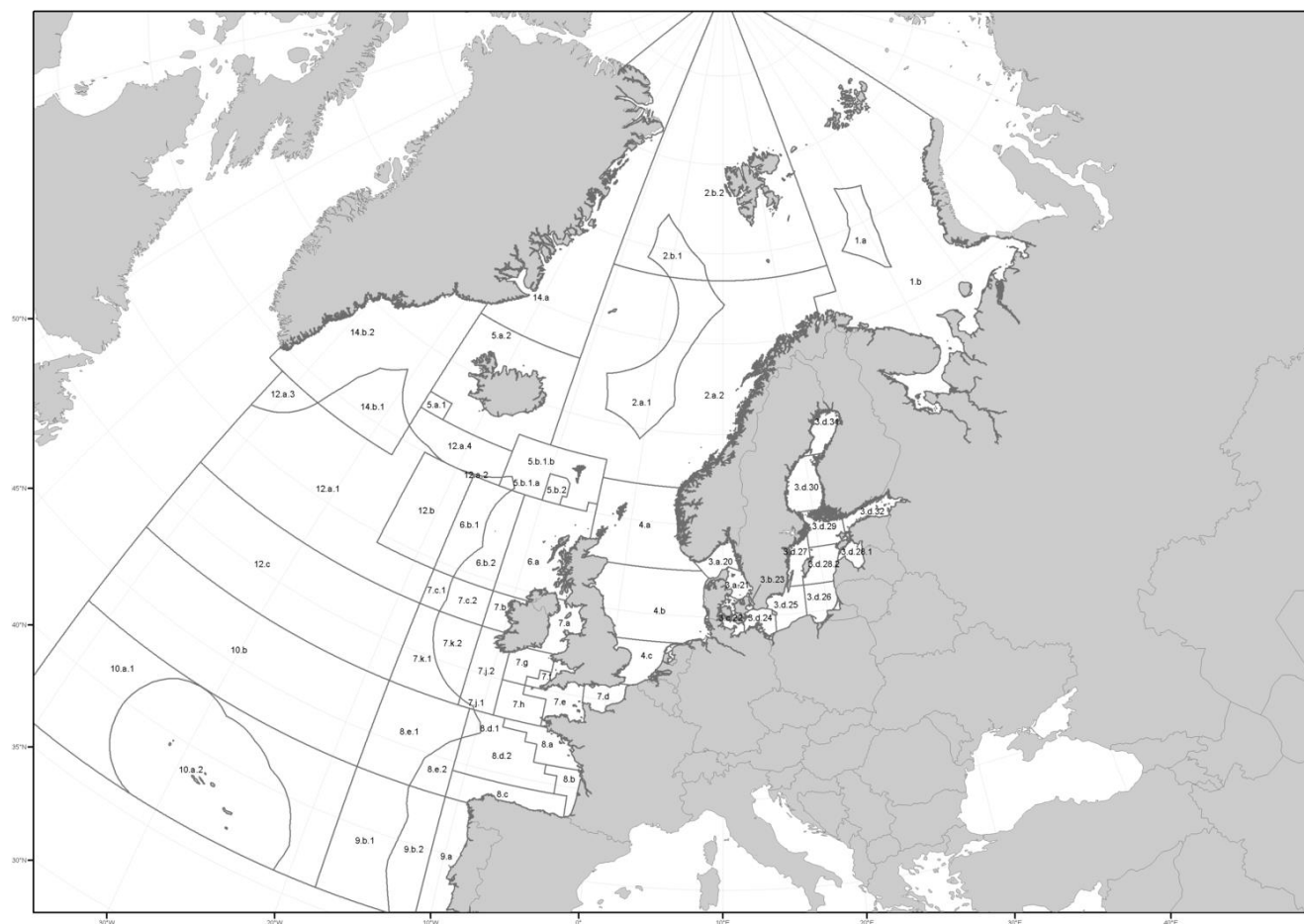




NB. Echelles différentes selon les stocks

Annexe 4 : Liste des stocks selon leur statut (évalué en 2023) et débarquements (2022) (en tonnes) correspondants

Les stocks de l'Atlantique nord-est sont nommés par rapport à leur distribution géographique selon les zones et sous-zones CIEM, que l'on peut retrouver sur la carte ci-dessous¹⁸



¹⁸ Source <https://peche.ifremer.fr/Le-monde-de-la-peche/La-gestion/ou/Zones-CIEM>

Mer du Nord + Manche Est : 112897

Stocks en bon état (F≤FRMD et B≥Bref)	71089
Hareng de l'Atlantique (<i>Clupea harengus</i>) Sous-zone IV et Divisions IIIa et VIId	28497
Coquille St-Jacques Atlantique (<i>Pecten maximus</i>) Division VIId	26902
Lieu noir (<i>Pollachius virens</i>) Sous-zones IV et VI, division IIIa	9484
Merlan (<i>Merlangius merlangus</i>) Sous-zone IV et division VIId	1774
Merlu européen (<i>Merluccius merluccius</i>) Sous-zones IV, VI et VII, divisions IIIa VIIIa VIIIb VIIIId	1430
Raie bouclée (<i>Raja clavata</i>) Sous-zone IV et Divisions IIIa, VIId	1102
Émissoles (<i>Mustelus</i> spp) Atlantique Nord-Est	994
Grande roussette (<i>Scyliorhinus stellaris</i>)Sous-zones VI et VII	353
Églefin (<i>Melanogrammus aeglefinus</i>) Sous-zone IV et Divisions IIIan et Via	344
Cardines (<i>Lepidorhombus</i> spp) Sous-zone IV et division VIa	65
Baudroies nca (<i>Lophius piscatorius</i> and <i>L. budegassa</i>) Divisions de VIIb à VIIk et VIIIa VIIIb VIIIId	38
Raie lisse (<i>Raja brachyura</i>) Divisions IVc et VIId	32
Barbue (<i>Scophthalmus rhombus</i>) Sous-zone IV et Divisions IIIa, VIId et VIIE	26
Limande sole (<i>Microstomus kitt</i>) Sous-zone IV et divisions IIIa, VIId	18
Plie d'Europe (<i>Pleuronectes platessa</i>) Sous-zone IV et sous-division IIIa 20	13
Raie douce (<i>Raja montagui</i>) Sous-zone IV et divisions IIIa, VIId	9
Limande (<i>Limanda limanda</i>) Sous-zone IV et Division IIIa	7
Turbot (<i>Psetta maxima</i>) Sous-zone IV	2
Raie fleurie (<i>Leucoraja naevus</i>) Sous-zones VI, VII et Divisions VIIIa, VIIIb et VIIIId	1
Espadon (<i>Xiphias gladius</i>) Atlantique Nord-Est	0
Grande argentine (<i>Argentina silus</i>) Sous-zones I II IV et Division IIIa	0
Cardines (<i>Lepidorhombus</i> spp) Divisions de VIIb à VIIk, VIIIa VIIIb et VIIIId	0

Stocks reconstituables (ou en reconstitution) (F≤FRMD et B<Bref)	1135
Sole commune (<i>Solea solea</i>) Division VIId	910
Bar (<i>Dicentrarchus labrax</i>) Divisions IVbc VIIa et VIId à VIIf	183
Sole commune (<i>Solea solea</i>) Sous-zone IV	27
Thon rouge de l'Atlantique (<i>Thunnus thynnus</i>) Atlantique Nord-Est	7
Flet d'Europe (<i>Platichthys flesus</i>) Division IIIa et sous-zone IV	6
Sébaste chčvre (<i>Helicolenus dactylopterus</i>) Atlantique Nord-Est	2
Sprat (<i>Sprattus sprattus</i>) Divisions VIId et VIIE	0
Sabre noir (<i>Aphanopus carbo</i>) Atlantique Nord-Est	0

Stocks surpêchés (F>FRMD et B≥Bref)	15845
Maquereau commun (<i>Scomber scombrus</i>) Atlantique Nord-Est	10966
Sardine (<i>Sardina pilchardus</i>) Division VII sauf 25E4 et 25E5	1379
Petite roussette (<i>Scyliorhinus canicula</i>) Sous-zone IV, divisions IIIa et VIId	1322
Lingue franche (<i>Molva molva</i>) Divisions IIIa et Iva, Sous-zones VI, VII, VIII, IX, XII et XIV	877
Rouget de roche (<i>Mullus surmuletus</i>) Sous-zone IV et divisions VIId, IIIa	794
Chinchard d'Europe (<i>Trachurus trachurus</i>) Divisions IIIa, IVb et IVc et VIId	433
Baudroies nca (<i>Lophius piscatorius</i> and <i>L. budegassa</i>) Division IIIa et sous-zones IV et VI	70
Grondin gris (<i>Eutrigla gurnardus</i>) Sous-zone IV et divisions VIId, IIIa	2
Églefin (<i>Melanogrammus aeglefinus</i>) Divisions VIIb à VIIk	1
Merlan bleu (<i>Micromesistius poutassou</i>) Sous-zones I-IX, XII et XIV	0

Mer du Nord + Manche Est (suite)

Stocks surpêchés et dégradés (F>FRMD et B<Bref)	1025
Plie d'Europe (<i>Pleuronectes platessa</i>) Division VIId	648
Tourteau (<i>Cancer pagurus</i>) Sous-zone VII et Divisions VIIa, VIIb et VIIc	376
Plie cynoglosse (<i>Glyptocephalus cynoglossus</i>) Sous-zone IV	0

Stocks effondrés (B<Blim)	369
Morue de l'Atlantique (<i>Gadus morhua</i>) Sous-zone IV et Divisions VIId, IIIan	280
Lieu jaune (<i>Pollachius pollachius</i>) Sous-zones VI et VII	43
Lingue bleue (<i>Molva dypterygia</i>) Divisions IIIa IVa et Sous-zones I II VIII IX XII	31
Chinchard d'Europe (<i>Trachurus trachurus</i>) Divisions IIa, IVa, Vb, VIa, de VIIa à VIIc, de VIIe à VIIk, VIII	8
Renard (<i>Alopias vulpinus</i>) Atlantique Nord-Est	5
Anguille d'Europe (<i>Anguilla anguilla</i>) Atlantique Nord-Est	1
Raie radiée (<i>Amblyraja radiata</i>) Sous-zones II, IV et Division IIIa	0
Dorade rose (<i>Pagellus bogaraveo</i>) Sous-zones VI, VII et VIII	0

Stocks non classifiés	521
Grondin rouge (<i>Chelidonichthys cuculus</i>) Zones III-VIII (Atlantique Nord-Est)	292
Tacaud norvégien (<i>Trisopterus esmarkii</i>) Sous-zone IV et division IIIa (Skagerrak - Kattegat)	61
Requin-hâ (<i>Galeorhinus galeus</i>) Atlantique Nord-Est	59
Lieu jaune (<i>Pollachius pollachius</i>) Sous-zone IV et Division IIIa	36
Brosme (<i>Brosme brosme</i>) Sous-Zones IV, VII, VIII et IX, divisions IIIa, Vb, VIa et XIIb	33
Raie brunette (<i>Raja undulata</i>) Divisions VIId et VIIe	19
Rajidés (<i>Rajidae</i>) Sous-zone IV et divisions IIIa et VIId	7
Raie mzlée (<i>Raja microocellata</i>) Divisions VIId et VIIe	6
Phycis de fond (<i>Phycis blennoides</i>) Atlantique Nord-Est	4
Raie blanche (<i>Rostroraja alba</i>) Atlantique Nord-Est	3
Aiguillat commun (<i>Squalus acanthias</i>) Atlantique Nord-Est	1
Requin-taube commun (<i>Lamna nasus</i>) Atlantique Nord-Est	0
Sprat (<i>Sprattus sprattus</i>) in Division 3.a and Subarea 4 (Skagerrak, Kattegat and North Sea)	0
Raie fleurie (<i>Leucoraja naevus</i>) Sous-zone IV et Division IIIa	0
Raie chardon (<i>Leucoraja fullonica</i>) Sous-zone IV et division IIIa	0
Grenadier de roche (<i>Coryphaenoides rupestris</i>) Sous-zones I, II, IV, VIII, IX et division XIVa, sous-divisions Va2 et XIVb2	0
Raie circulaire (<i>Leucoraja circularis</i>) Sous-zone VI et VII sauf division VIId	0
Langoustine (<i>Nephrops norvegicus</i>) Sous-zone VII hors unités fonctionnelles	0
Raie chardon (<i>Leucoraja fullonica</i>) Sous-zones VI et VII	0

Stocks non évalués	22912
---------------------------	--------------

NB. Parmi les stocks non évalués, on trouve : le buccin [=bulot], l'amande, la seiche, les calmars, le tacaud, la dorade grise, le congre...

Manche Ouest – mer Celtique – Ouest Ecosse : 133437 t

Stocks en bon état (F≤FRMD et B≥Bref)	66138
Coquille St-Jacques Atlantique (<i>Pecten maximus</i>) Division VIIe	16971
Baudroies nca (<i>Lophius piscatorius</i> and <i>L. budegassa</i>) Divisions de VIIb à VIIk et VIIIa VIIIb VIIIc	14662
Merlu européen (<i>Merluccius merluccius</i>) Sous-zones IV, VI et VII, divisions IIIa IIIa VIIIb VIIIc	13432
Araignée européenne (<i>Maja squinado</i>) Division VIIe	7039
Cardines (<i>Lepidorhombus</i> spp) Divisions de VIIb à VIIk, VIIIa VIIIb et VIIIc	2860
Émissoles (<i>Mustelus</i> spp) Atlantique Nord-Est	1792
Lingue bleue (<i>Molva dypterygia</i>) Sous-division Vb et Sous-zones VI et VII	1782
Germon (<i>Thunnus alalunga</i>) Atlantique Nord-Est	1688
Raie fleurie (<i>Leucoraja naevus</i>) Sous-zones VI, VII et Divisions VIIIa, VIIIb et VIIIc	1386
Petite roussette (<i>Scyliorhinus canicula</i>) Sous-zone VI, divisions de VIIa à VIIc et VIIe à VIIj	1276
Lieu noir (<i>Pollachius virens</i>) Sous-zones IV et VI, division IIIa	1235
Grande roussette (<i>Scyliorhinus stellaris</i>)Sous-zones VI et VII	299
Raie douce (<i>Raja montagui</i>) Divisions VIIa, VIIe-h	294
Homard européen (<i>Homarus gammarus</i>) Divisions VIIe et VIIIa	292
Barbue (<i>Scophthalmus rhombus</i>) Sous-zone IV et Divisions IIIa, VIId et VIIe	203
Églefin (<i>Melanogrammus aeglefinus</i>) Sous-zone IV et Divisions IIIan et VIIa	180
Raie bouclée (<i>Raja clavata</i>) Divisions VIIa, VIIf et VIIg	100
Langoustine (<i>Nephrops norvegicus</i>) Divisions VIIg VIIIh (FU 20 et FU 21)	90
Raie mzlée (<i>Raja microocellata</i>) Divisions VIIf et VIIg	84
Cardines (<i>Lepidorhombus</i> spp) Sous-zone IV et division VIIa	79
Anchois (<i>Engraulis encrasicolus</i>) Rectangle statistique VIIe.25E5	68
Anchois (<i>Engraulis encrasicolus</i>) Rectangle statistique VIIh.25E4	68
Anchois (<i>Engraulis encrasicolus</i>) Sous-zone VIII (Golfe de Gascogne)	68
Sole commune (<i>Solea solea</i>) Divisions VIIf et VIIg	68
Lieu noir (<i>Pollachius virens</i>) Division Vb	63
Espadon (<i>Xiphias gladius</i>) Atlantique Nord-Est	44
Plie d'Europe (<i>Pleuronectes platessa</i>) Divisions de VIIh à VIIk	11
Albacore (<i>Thunnus albacares</i>) Atlantique Nord-Est	3
Raie douce (<i>Raja montagui</i>) Sous-zone VI et Divisions VIIbj	1
Grande argentine (<i>Argentina silus</i>) Divisions Vb VIIa	1
Plie d'Europe (<i>Pleuronectes platessa</i>) Division VIIa (Mer d'Irlande)	0
Églefin (<i>Melanogrammus aeglefinus</i>) Division VIIa (Mer d'Irlande)	0

Stocks reconstituables (ou en reconstitution) (F≤FRMD et B<Bref)	6434
Buccin [=bulot] (<i>Buccinum undatum</i>) Division VIIe	5621
Sabre noir (<i>Aphanopus carbo</i>) Atlantique Nord-Est	367
Bar (<i>Dicentrarchus labrax</i>) Divisions IVbc VIIa et VIId à VIIh	227
Sébaste chčvre (<i>Helicolenus dactylopterus</i>) Atlantique Nord-Est	154
Thon rouge de l'Atlantique (<i>Thunnus thynnus</i>) Atlantique Nord-Est	38
Merlan (<i>Merlangius merlangus</i>) Division VIIa	8
Thon občse(=Patudo) (<i>Thunnus obesus</i>) Atlantique Nord-Est	5
Langoustine (<i>Nephrops norvegicus</i>) Divisions VIIa VIIg VIIj (FU 19)	5
Langoustine (<i>Nephrops norvegicus</i>) Divisions VIIg VIIf (FU 22)	4
Sprat (<i>Sprattus sprattus</i>) Divisions VIId et VIIe	4

Manche Ouest – mer Celtique – Ouest Ecosse (suite)

Stocks surpêchés (F>FRMD et B≥Bref)	20828
Merlan bleu (<i>Micromesistius poutassou</i>) Sous-zones I-IX, XII et XIV	9669
Maquereau commun (<i>Scomber scombrus</i>) Atlantique Nord-Est	4570
Églefin (<i>Melanogrammus aeglefinus</i>) Divisions VIIb à VIIk	3952
Lingue franche (<i>Molva molva</i>) Divisions IIIa et Iva, Sous-zones VI, VII, VIII, IX, XII et XIV	1192
Baudroies nca (<i>Lophius piscatorius</i> and <i>L. budegassa</i>) Division IIIa et sous-zones IV et VI	1011
Sole commune (<i>Solea solea</i>) Division VIIe	228
Flétan noir (<i>Reinhardtius hippoglossoides</i>) Sous-zones V, VI, XII et XIV	91
Plie d'Europe (<i>Pleuronectes platessa</i>) Division VIIe	79
Raie bouclée (<i>Raja clavata</i>) Sous-zone VI	20
Sardine (<i>Sardina pilchardus</i>) Division VII sauf 25E4 et 25E5	14
Grande argentine (<i>Argentina silus</i>) Sous-zones VII VIII IX X XII et Division VIb	3
Églefin (<i>Melanogrammus aeglefinus</i>) Division Vb	2

Stocks surpêchés et dégradés (F>FRMD et B<Bref)	11324
Sardine (<i>Sardina pilchardus</i>) Division VIIIa, VIIIb et VIId	10387
Tourteau (<i>Cancer pagurus</i>) Sous-zone VII et Divisions VIIIa, VIIIb et VIId	713
Langoustine (<i>Nephrops norvegicus</i>) Divisions VIIb VIIc VIIj VIIk (FU 16)	167
Plie d'Europe (<i>Pleuronectes platessa</i>) Divisions VIIf et VIIg (Mer Celtique)	51
Lingue franche (<i>Molva molva</i>) Division Vb	3
Morue de l'Atlantique (<i>Gadus morhua</i>) Sous-division Vb1	2
Sole commune (<i>Solea solea</i>) Division VIIa	0

Stocks effondrés (B<Blim)	5422
Merlan (<i>Merlangius merlangus</i>) Divisions VIIb, VIIc, VIIe à VIIk	2756
Chinchard d'Europe (<i>Trachurus trachurus</i>) Divisions IIa, IVa, Vb, VIa, de VIIa à VIIc, de VIIe à VIIk, VIII	1861
Lieu jaune (<i>Pollachius pollachius</i>) Sous-zones VI et VII	467
Morue de l'Atlantique (<i>Gadus morhua</i>) Divisions VIIe à VIIk	205
Morue de l'Atlantique (<i>Gadus morhua</i>) Division IV, VIa, VIId et IIIa	123
Renard (<i>Alopias vulpinus</i>) Atlantique Nord-Est	4
Dorade rose (<i>Pagellus bogaraveo</i>) Sous-zones VI, VII et VIII	4
Ange de mer (<i>Squatina squatina</i>) Atlantique Nord-Est	2
Anguille d'Europe (<i>Anguilla anguilla</i>) Atlantique Nord-Est	1
Merlan (<i>Merlangius merlangus</i>) Division VIIa	0
Sébaste du Nord (<i>Sebastes mentella</i>) Sous-zones V et XII	0
Morue de l'Atlantique (<i>Gadus morhua</i>) Division VIIa	0

Manche Ouest – mer Celtique – Ouest Ecosse (suite)

Stocks non classifiés	4910
Grondin rouge (<i>Chelidonichthys cuculus</i>) Zones III-VIII (Atlantique Nord-Est)	1945
Raie lisse (<i>Raja brachyura</i>) Division VIIe	637
Phycis de fond (<i>Phycis blennoides</i>) Atlantique Nord-Est	398
Raie lisse (<i>Raja brachyura</i>) Divisions VIIa, VIIf et VIIg	287
Raie bouclée (<i>Raja clavata</i>) Division VIIe	282
Requin-hâ (<i>Galeorhinus galeus</i>) Atlantique Nord-Est	225
Rouget de roche (<i>Mullus surmuletus</i>) Sous-zones VI, VIII et divisions de VIIa à VIIc et de VIIe à VIIk, IXa	211
Rouget de vase (<i>Mullus barbatus</i>) Sous-zones VI, VIII et divisions de VIIa à VIIc et de VIIe à VIIk, IXa	211
Raie brunette (<i>Raja undulata</i>) Divisions VIId et VIIe	140
Raie chardon (<i>Leucoraja fullonica</i>) Sous-zones VI et VII	134
Grenadier de roche (<i>Coryphaenoides rupestris</i>) Sous-zones VI et VII, Divisions Vb et XIIb	110
Brosme (<i>Brosme brosme</i>) Sous-Zones IV, VII, VIII et IX, divisions IIIa, Vb, Via et XIIb	105
Sole commune (<i>Solea solea</i>) Divisions de VIIh à VIIk	78
Raie circulaire (<i>Leucoraja circularis</i>) Sous-zone VI et VII sauf division VIId	43
Raie mzlée (<i>Raja microcellata</i>) Divisions VIId et VIIe	24
Langoustine (<i>Nephrops norvegicus</i>) Sous-zone VII hors unités fonctionnelles	22
Raie radiée (<i>Amblyraja radiata</i>) Sous-zones VI et VII sauf division VIId	21
Rajidés (<i>Rajidae</i>) Sous-zone VI et divisions VIIa-c et VIIe-h	12
Sangler (<i>Capros aper</i>) Atlantique Nord-Est	11
Aiguillat commun (<i>Squalus acanthias</i>) Atlantique Nord-Est	4
Béryx nca (<i>Beryx spp</i>) Atlantique Nord-Est	3
Requin-taupo commun (<i>Lamna nasus</i>) Atlantique Nord-Est	2
Raie blanche (<i>Rostroraja alba</i>) Atlantique Nord-Est	2
Sole commune (<i>Solea solea</i>) Divisions VIIb et VIIc	1
Raie lisse (<i>Raja brachyura</i>) Sous-zone VI et Division IVa	0
Morue de l'Atlantique (<i>Gadus morhua</i>) Sous-division Vb2	0
Bar (<i>Dicentrarchus labrax</i>) Divisions VIa VIIb et VIIj	0
Pocheteau gris (<i>Raja batis</i>) Sous-zones VI et VII sauf division VIId	0
Plie d'Europe (<i>Pleuronectes platessa</i>) Divisions VIIb et VIIc	0

Stocks non évalués

18368

NB. Parmi les stocks non évalués, on trouve : le vanneau, l'amande, la seiche, le congre, le tacaud, le saint-Pierre, la praire, la dorade grise...

Golfe de Gascogne : 77971 t

Stocks en bon état (F≤FRMD et B≥Bref)	28391
Merlu européen (Merluccius merluccius) Sous-zones IV, VI et VII, divisions IIIa VIIIa VIIIb VIIIc	13867
Germon (Thunnus alalunga) Atlantique Nord-Est	4672
Poulpe Sous-zone VIII	3447
Baudroies nca (Lophius piscatorius and L. budegassa) Divisions de VIIb à VIIk et VIIIa VIIIb VIIIc	3172
Cardines (Lepidorhombus spp) Divisions de VIIb à VIIk, VIIIa VIIIb et VIIIc	1114
Raie fleurie (Leucoraja naevus) Sous-zones VI, VII et Divisions VIIIa, VIIIb et VIIIc	492
Petite roussette (Scyliorhinus canicula) Divisions VIIIa, VIIIb et VIIIc	427
Émissoles (Mustelus spp) Atlantique Nord-Est	354
Anchois (Engraulis encrasicolus) Sous-zone VIII (Golfe de Gascogne)	251
Araignée européenne (Maja squinado) Divisions VIIIa et VIIIb	170
Merlu européen (Merluccius merluccius) Divisions VIIIc and IXa	141
Homard européen (Homarus gammarus) Divisions VIIe et VIIIa	125
Raie douce (Raja montagui) Sous-zone VIII	73
Espadon (Xiphias gladius) Atlantique Nord-Est	67
Sardine (Sardina pilchardus) Divisions VIIIc et IXa	17
Baudroies nca (Lophius piscatorius and L. budegassa) Divisions VIIIc et IXa	0
Cardines (Lepidorhombus spp) Divisions VIIIc et IXa	0
Albacore (Thunnus albacares) Atlantique Nord-Est	0
Raie bouclée (Raja clavata) Sous-zone VIIIc	0

Stocks reconstituables (ou en reconstitution) (F≤FRMD et B<Bref)	8926
Langoustine (Nephrops norvegicus) Divisions VIIIa VIIIb (FU 23 - 24)	2325
Sole commune (Solea solea) Divisions VIIIa et VIIIb (Golfe de Gascogne)	2132
Bar (Dicentrarchus labrax) Divisions VIIIa b (Golfe de Gascogne)	1868
Merlan (Merlangius merlangus) Sous-zone VIII et division IXa	1169
Lieu jaune (Pollachius pollachius) Sous-zone VIII et division IXa	807
Thon rouge de l'Atlantique (Thunnus thynnus) Atlantique Nord-Est	518
Thon obèse (=Patudo) (Thunnus obesus) Atlantique Nord-Est	43
Sébaste chèvre (Helicolenus dactylopterus) Atlantique Nord-Est	40
Sabre noir (Aphanopus carbo) Atlantique Nord-Est	25
Langoustine (Nephrops norvegicus) Division VIIIc (FU 31)	0
Sole commune (Solea solea) Divisions VIIIc et IXa	0

Stocks surpêchés (F>FRMD et B≥Bref)	6480
Merlan bleu (Micromesistius poutassou) Sous-zones I-IX, XII et XIV	4532
Maquereau commun (Scomber scombrus) Atlantique Nord-Est	1838
Lingue franche (Molva molva) Divisions IIIa et IVa, Sous-zones VI, VII, VIII, IX, XII et XIV	110
Chien espagnol (Galeus melastomus) Sous-zone VIII et division IXa	0
Petite roussette (Scyliorhinus canicula) Divisions VIIIc et IXa	0

Stocks surpêchés et dégradés (F>FRMD et B<Bref)	13442
Sardine (Sardina pilchardus) Divisions VIIIa, VIIIb et VIIIc	12949
Tourteau (Cancer pagurus) Sous-zone VII et Divisions VIIIa, VIIIb et VIIIc	493

Golfe de Gascogne (suite)

Stocks effondrés (B<Blim)	838
Chinchard d'Europe (<i>Trachurus trachurus</i>) Divisions IIa, IVa, Vb, VIa, de VIIa à VIIc, de VIIe à VIIk, VIII	720
Anguille d'Europe (<i>Anguilla anguilla</i>) Atlantique Nord-Est	72
Renard (<i>Alopias vulpinus</i>) Atlantique Nord-Est	29
Lingue bleue (<i>Molva dypterygia</i>) Divisions IIIa IVa et Sous-zones I II VIII IX XII	11
Dorade rose (<i>Pagellus bogaraveo</i>) Sous-zones VI, VII et VIII	6
Ange de mer (<i>Squatina squatina</i>) Atlantique Nord-Est	0

Stocks non classifiés	2332
Rouget de roche (<i>Mullus surmuletus</i>) Sous-zones VI, VIII et divisions de VIIa à VIIc et de VIIe à VIIk, IXa	843
Rouget de vase (<i>Mullus barbatus</i>) Sous-zones VI, VIII et divisions de VIIa à VIIc et de VIIe à VIIk, IXa	843
Raie bouclée (<i>Raja clavata</i>) Sous-zone VIII	260
Grondin rouge (<i>Chelidonichthys cuculus</i>) Zones III-VIII (Atlantique Nord-Est)	91
Requin-hâ (<i>Galeorhinus galeus</i>) Atlantique Nord-Est	63
Phycis de fond (<i>Phycis blennoides</i>) Atlantique Nord-Est	50
Plie d'Europe (<i>Pleuronectes platessa</i>) Sous-zone VIII et division Ixa	49
Raie mûlée (<i>Raja microcellata</i>) Sous-zone VIII et division IXa	29
Raie chardon (<i>Leucoraja fullonica</i>) Sous-zone VIII et division IXa	24
Raie brunette (<i>Raja undulata</i>) Divisions VIIa et VIIb	24
Raie circulaire (<i>Leucoraja circularis</i>) Sous-zone VIII et division IXa	23
Rajidés (<i>Rajidae</i>) Sous-zone VIII et division IXa	16
Béryx nca (<i>Beryx spp</i>) Atlantique Nord-Est	9
Sangler (<i>Capros aper</i>) Atlantique Nord-Est	7
Raie blanche (<i>Rostroraja alba</i>) Atlantique Nord-Est	0
Requin-taupe commun (<i>Lamna nasus</i>) Atlantique Nord-Est	0
Bar (<i>Dicentrarchus labrax</i>) Divisions VIIc and Ixa	0
Aiguillat commun (<i>Squalus acanthias</i>) Atlantique Nord-Est	0
Hoplostète orange (<i>Hoplostethus atlanticus</i>) Atlantique Nord-Est	0
Pocheteau gris (<i>Raja batis</i>) Sous-zone VIII et division IXa	0

Stocks non évalués	17562
---------------------------	--------------

NB. Parmi les stocks non évalués, on trouve : la seiche, le congre, les calmars, la coque, le chinchard à queue jaune, le maigre, le tacaud, le céteau, la dorade grise, la dorade royale, le St-Pierre, la coquille St-Jacques, ...

Méditerranée : 18094 t

Stocks en bon état ($F \leq FRMD$ et $B \geq B_{ref}$)	446
Rouget de vase (<i>Mullus barbatus</i>) Division 37.GSA7 (Golfe du Lion)	446

Stocks reconstituables (ou en reconstitution) ($F \leq FRMD$ et $B < B_{ref}$)	6231
Thon rouge de l'Atlantique (<i>Thunnus thynnus</i>) Méditerranée et Mer Noire	5303
Anchois (<i>Engraulis encrasicolus</i>) Division 37.GSA7 (Golfe du Lion)	840
Espadon (<i>Xiphias gladius</i>) Méditerranée et Mer Noire	52
Sardine (<i>Sardina pilchardus</i>) Division 37.GSA7 (Golf du Lion)	36
Albacore (<i>Thunnus albacares</i>)	1

Stocks surpêchés ($F > F_{RMD}$ et $B \geq B_{ref}$)	0
--	----------

Stocks surpêchés et dégradés ($F > FRMD$ et $B < B_{ref}$)	579
Baudroies nca (<i>Lophius piscatorius</i> and <i>L. budegassa</i>) Méditerranée et mer noire	548
Germon (<i>Thunnus alalunga</i>) Méditerranée et Mer Noire	30

Stocks effondrés ($B < B_{lim}$)	1089
Merlu européen (<i>Merluccius merluccius</i>) Division 37.GSA7 (Golfe du Lion)	785
Anguille d'Europe (<i>Anguilla anguilla</i>) Méditerranée et mer noire	304

Stocks non classifiés	0
------------------------------	----------

Stocks non évalués	9748
---------------------------	-------------

NB. Parmi les stocks non évalués, on trouve : les poulpes, le maquereau, la dorade royale, les baudroies

Mer de Barents - mer de Norvège : 5757 t

Stocks en bon état ($F \leq F_{RMD}$ et $B \geq B_{ref}$)	5149
Morue de l'Atlantique (<i>Gadus morhua</i>) Sous-zones I et II	4381
Lieu noir (<i>Pollachius virens</i>) Sous-zones I et II	764
Brosme (<i>Brosme brosme</i>) Sous-zones I et II	4

Stocks reconstituables (ou en reconstitution) ($F \leq F_{RMD}$ et $B < B_{ref}$)	0
---	----------

Stocks surpêchés ($F > F_{RMD}$ et $B \geq B_{ref}$)	184
Églefin (<i>Melanogrammus aeglefinus</i>) Sous-zones I et II	162
Lingue franche (<i>Molva molva</i>) Sous-divisions I et II	22

Stocks surpêchés et dégradés ($F > F_{RMD}$ et $B < B_{ref}$)	0
--	----------

Stocks effondrés ($B < B_{lim}$)	5
Lingue bleue (<i>Molva dypterygia</i>) Divisions IIIa IVa et Sous-zones I II VIII IX XII	5

Stocks non classifiés	83
Flétan noir (<i>Reinhardtius hippoglossoides</i>) Sous-zones I et II	83
Phycis de fond (<i>Phycis blennoides</i>) Atlantique Nord-Est	0

Stocks non évalués	335
---------------------------	------------